



REPUBLIQUE DU SENEGAL

"Un peuple - Un but - Une foi"

Ministère de l'Education Nationale



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

*Institut National Supérieur
de l'Education Populaire et du Sport*

MEMOIRE DE MAÎTRISE ES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)

THEME:

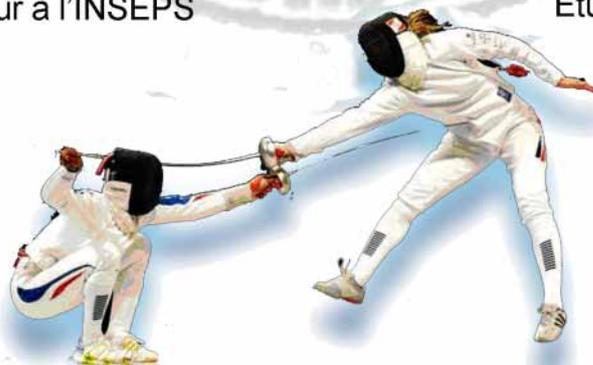
**“L’escrime au Sénégal:
contribution à la définition
d’une politique de développement”**

SOUS LA SUPERVISION DE:

M. Djibril SECK,
Professeur à l'INSEPS

PRESENTE PAR:

Mlle Adjia Fily DIALLO
Etudiante en STAPS



ANNEE ACADEMIQUE 2009 - 2010

Dédicace

Nous rendons grâce à ALLAH le Tout Puissant, le Clément, le Miséricordieux

Le Très Haut, le Très Grand, Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyum).

Et prions son prophète MOUHAMED (paix et salut sur lui).

Je dédie ce travail ;

- A ma très chère mère **Anta DIA.**

Sachant que" l'éducation a des racines amères, mais des fruits doux",

Tu as insufflé très tôt à tes enfants le sens du labeur acharné.

Tes conseils, ta fermeté, ta rigueur, ta pondération que j'ai toujours admirés et ton soutien m'ont permis de transcender jusque-là les tribulations de la vie.

Ton amour pour nous a laissé en moi une empreinte indélébile.

Ce mémoire représente encore une fois l'aboutissement des efforts et sacrifices que tu as consentis pour mon éducation.

Qu'ALLAH Le Tout Puissant nous accorde la grâce de t'avoir encore à nos côtés pour longtemps afin que tu sois témoin de ma reconnaissance.

A tous ceux qui :

De ma tendre enfance à l'étape actuelle de ma vie, m'ont entouré de leur affection et amour;

A tous ceux qui, par leur aide et leurs conseils, ont contribué à ma réussite scolaire et universitaire;

A tous ceux qui sont soucieux véritablement du développement de notre pays, le Sénégal ;

Je dédie ce travail, témoignage de ma profonde gratitude et de ma sollicitude permanente.

REMERCIEMENTS

Si nous avons pu mener à terme cette étude c'est en grande partie grâce à Monsieur Djibril Seck qui a su comprendre, orienter et préciser les objectifs de notre travail.

Notre gratitude va à l'endroit de Messieurs Abdoul Karim Thioune et Amadou Anna Seye pour leurs conseils et leur disponibilité à codiriger cette étude.

Je remercie tous les enseignants qui ont contribué à ma formation. Qu'il me soit permis d'en citer quelques-uns : Messieurs Diouck, Lamane Mbaye, Andres Souané, Abdoul Wahib Kane, Maguette Diop, Sano, Guibril Diop.

A monsieur Mbagnick Ndiaye président du CNRPE pour sa totale disponibilité.

Madame Mame Madeleine Niang, présidente de la ligue de Saint-Louis,

Au double champion d'Afrique Mamoudou Keita, tu fais la fierté du Sénégal. Bon vent à toi.

Madame Cécile Faye directrice de l'EIMA,

Messieurs Ridouane Ndiaye, Mbagnick Séne, Cheikh Niang (St-louis), Baytir Sidy Diop,

Tous les maîtres d'armes de la cinquième promotion, Tous les escrimeurs du Sénégal, particulièrement à ceux qui ont bien voulu répondre aux questionnaires.

Mes remerciements vont à l'endroit de Julien Ouédraogo pour son aide précieuse à l'élaboration de ce document, pour ses contributions, que ce soit au niveau des idées ou de la conception. Point de mots pour exprimer ma profonde gratitude, mention spéciale à toi.

Je suis particulièrement reconnaissante à grande sœur et marraine FATOU SOW qui depuis mon enfance a toujours été à mon chevet, tendre et affectueuse vous avez toujours su m'encourager et me soutenir. Longue vie à vous et à vos filles Aminta, Maguette et Mame Seye (Ndiaré).

Mes grands frères et sœurs Idrissa, Gnagna, Ismaël, Madeleine et Maimouna DIALLO, vous avez su me servir d'exemples de réussite intellectuelle et social. Trouvez dans ce travail, l'expression de mon effort pour arriver à vous donner satisfaction.

Mon amie Kadia Sall, loin des yeux mais près du cœur tu resteras toujours la confidente, la sœur. Plein succès à toi aussi.

Un grand merci à tonton Alsane Diallo, Serigne Bamba Touré, Pape Amadou Konté et au médecin colonel Cheikh Samba Ndiaye vous avez toujours été présents pour me soutenir tout au long de mon cursus universitaire.

A mes tantes : Astou Dia, Daba Sora longue vie à vous.

Mes cousins et cousines : Atta Sarr, Adjil Mana, Amadou, El Hadji Omar, Astou Dia, Daba et Adjil Ndiouck, Mamie Cissé.

Mes nièces et neveux : Abdoul Aziz, Mansour, Malick, Mame Diariatoulah et Anta vous faites la gaieté de la maison. Bon vent à vous.

A ma petite fille Mbathio Dieng je n'apprécie que trop cet amour pur et sincère qu'elle me voue depuis sa tendre enfance.

Mes promotionnaires de l'INSEPS, camarades de classe, amis: Mame Issa Mbissine Gueye, Seline Badji, Mansour Diaw, Khady Diouf, Mame Coumba, Ndeye Sira et Aissatou Cissé, Julien Désiré Diouf, Babacar Faye, Ibrahima Kamara, Malamine Diamé, Ndeye Ndiaye, Alioune Badara Thiam, Fadel Mané, Lamine Goudiaby, Amsatou Sow, Ami Mbacké Kamara, Mariama Ndiaye, Soda Sarr. Vous êtes ma seconde famille. Je vous souhaite tout le bonheur du monde.

Je remercie mes beaux-frères Sylvain Bonnet, Coumba Ndoffène Fall et Mamadou Baldé.

Et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'accomplissement de ce modeste travail.

SOMMAIRE

Liste des Images	6
Liste des Tableaux	7
Liste des Graphiques	8
Liste des Abréviations	9
Définitions des termes	10
Résumé	12
INTRODUCTION	13
I- PRESENTATION DE L'ESCRIME	14
1- Généralités	14
2- Présentation des armes	15
2.1. Le fleuret	15
2.2. L'épée	17
2.3. Le sabre	18
3- La manière de combattre	19
A. GENERALITE AUX TROIS ARMES	19
B. LES ARMES CONVENTIONNELLES	19
C. L'ARME NON CONVENTIONNELLE – EPEE	24
II- HISTORIQUE DE L'ESCRIME SENEGALAISE	26
III- SITUATION ACTUELLE	29
1- Structuration	29
2- Des chiffres clés de la pratique	31
a- Nombre de clubs au Sénégal	31
b- Le nombre de maîtres d'armes	31
3- Réalisations et palmarès	31
IV- METHODOLOGIE	33
1- Recueils des informations	33
a- Le questionnaire	33
b- L'entretien	33
2- Populations et échantillons	33
3- Traitement des données	34
4- Les limites de l'étude	34

PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS	35
INTERPRETATION ET DISCUSSIONS	48
V- PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES	50
A- LE DEVELOPPEMENT A LA BASE	51
i. L'installation des structures régionales	51
ii. La formation des cadres	51
iii. Dotation en matériels et infrastructures	52
iv. Politique de massification	53
iv.1. La détection	53
iv.2. Entraînement et perfectionnement	53
v. Décentralisation	54
B- LA REVISION DES TEXTES	54
CONCLUSION	55
Bibliographie	56
Annexes	
• GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A UN DIRIGEANT DE CLUB	57
• GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA PRESIDENTE DE LA LIGUE DE SAINT-LOUIS	58
• GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU PRESIDENT DU CNRPE	59
• QUESTIONNAIRE DESTINE AUX TIREURS	60

LISTE DES IMAGES

Image 1 : Un fleuret.

Image 2 : surface valable au fleuret (du col à l'entrejambe, y compris le dos).

Image 3 : Une épée.

Image 4 : Surface valable à l'épée (tout le corps du tireur, y compris ses vêtements et son équipement).

Image 5 : Un sabre.

Image 6 : Surface valable au sabre (tout ce qui se trouve au-dessus de la taille).

Image 7 : Une piste d'assaut.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques de la population d'étude

Tableau 2 : Durée de pratique

Tableau 3 et 4 : Statut professionnelle de la population

Tableau 5 : Mode d'intégration dans la structure

Tableau 6 : Identification des tiers

Tableau 7 : Difficultés rencontrées

Tableau 8 : Appartenance à un Club

Tableau 9 : Identification du club d'appartenance

Tableau 10 : Lieux d'entraînement

Tableau 11 : Fréquence d'entraînement par semaine

Tableau 12 : Etat du matériel

Tableau 13 : Conditions de travail

Tableau 14 : Les raisons des bonnes conditions de travail

Tableau 15 : Les causes des mauvaises conditions de travail

Tableau 16 : Evaluation des conditions de travail

Tableau 17 : Besoins immédiats exprimés à Dakar

Tableau 18 : Besoins immédiats exprimés à Saint-Louis

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la population d'étude par sexe

Graphique 2 : Niveau d'étude de la population

Graphique 3 : Nombre d'années de pratique

Graphiques 4 : Situation professionnelle

Graphique 5 : Statut professionnel

Graphique 6 : Mode d'intégration dans la structure

Graphique 7 : Identification des tiers

Graphique 8 : Difficultés rencontrées

Graphique 9 : Appartenance à un club

Graphique 10 : Identification du club

Graphique 11 : Lieu d'entraînement

Graphique 12 : Fréquence d'entraînement par semaine

Graphique 13 : Etat du matériel

Graphique 14 : Conditions de travail

Graphique 15 : Evaluation des conditions de travail

LISTE DES ABREVIATIONS

CAE : Confédération Africaine d'Escrime

CNRPE : Comité National de Relance et de la Promotion de l'Escrime.

CONFJEES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

EIMA : Ecole Internationale de Maîtres d'Armes.

EPS : Education Physique et Sportive.

FIE : Fédération Internationale d'Escrime.

INSEPS : Institut National Supérieure de l'Education Populaire et du Sport.

J.C : Jésus Christ.

J.O : Jeux Olympiques.

LSS : Léopold Sédar Senghor.

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports.

UASSU : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires.

UCAD : Université Cheikh Anta Diop.

DEFINITION DES TERMES

Le **temps d'escrime** est la durée d'exécution d'une action simple.

1- Les différentes actions **offensives** sont l'attaque, la riposte et la contre-riposte.

- L'**attaque** est l'action offensive initiale exécutée en allongeant le bras et menaçant continuellement la surface valable de l'adversaire, précédant le déclenchement de la fente ou de la flèche.

- La **riposte** est l'action offensive du tireur qui a paré l'attaque.

- La **contre-riposte** est l'action offensive du tireur qui a paré la riposte.

2- Les différentes actions **défensives** sont les parades.

- La **parade** est l'action défensive faite avec l'arme pour empêcher une action offensive de toucher.

Actions offensives :

1- Attaque

L'action est **simple** lorsqu'elle est exécutée en un seul mouvement : soit **directe** (dans la même ligne), soit **indirecte** (dans une autre ligne).

L'action est **composée** quand elle est exécutée en plusieurs mouvements.

2- Riposte

La riposte peut être **immédiate** ou **à temps perdu**, c'est une question de fait et de rapidité d'exécution. Les ripostes sont :

a) Simples directes :

- Riposte **droite** : riposte qui touche l'adversaire sans avoir quitté la ligne où la parade a été faite.

- Riposte **sur le fer** : riposte qui touche l'adversaire en glissant sur le fer après la parade.

b) Simples indirectes :

- Riposte **par dégagement** : riposte qui touche l'adversaire dans la ligne opposée à celle où la parade a été faite (en passant par-dessous son fer, si la parade a eu lieu en ligne haute, et par-dessus le fer, si la parade a eu lieu en ligne basse).

- Riposte **par coupé** : riposte qui touche l'adversaire dans la ligne opposée à celle où la parade a été faite (en passant, dans tous les cas, le fer en avant de la pointe adverse).

c) Composées :

- Riposte **en doublant** : riposte qui touche l'adversaire dans la ligne opposée à celle où la parade a été faite, mais après avoir décrit autour du fer adverse une circonférence complète.

- Riposte **par une-deux** : riposte qui touche l'adversaire dans la ligne où la parade a été faite, mais après avoir été d'abord dans la ligne opposée, en passant par-dessous son fer.

3- Contre-attaque

Les **contre-attaques** sont des actions offensives ou défensives-offensives exécutées pendant l'offensive adverse :

a) **Arrêt** : contre-attaque portée sur une attaque.

b) **Arrêt par opposition** : contre-attaque exécutée en fermant la ligne où doit se terminer l'attaque.

4- Autres actions offensives

a) Remise

Action **offensive simple immédiate** qui suit une première action, **sans retrait de bras**, après une parade ou une retraite de l'adversaire, soit que celui-ci ait abandonné le fer sans riposter, soit qu'il riposte tardivement, ou indirectement ou en composant.

b) Redoublement

Nouvelle action, simple ou composée, sur un adversaire qui a paré sans riposter, ou qui a simplement évité la première action par une retraite ou esquive.

c) Reprise d'attaque

Nouvelle attaque exécutée immédiatement **après retour en garde**.

d) Contre-temps

Toute action exercée par l'attaquant **sur un arrêt** de son adversaire.

Actions défensives

Les **parades** sont **simples**, directes, quand elles sont faites dans la même ligne que l'attaque. Elles sont **circulaires** (en contre) quand elles sont exécutées dans la ligne opposée à celle de l'attaque.

Position « pointe en ligne »

La **pointe en ligne** est une position particulière dans laquelle l'escrimeur maintient le bras armé tendu et menace continuellement avec la pointe de son arme la surface valable de son adversaire.

RESUME

L'escrime fait partie des premières disciplines olympiques mais aussi des sports les plus pratiqués en Europe.

Au Sénégal, ce sport semble accuser du retard au niveau de sa popularité, à cause du manque d'infrastructures et de moyens. A l'exception de Dakar les clubs sont quasi inexistantes dans les régions. Néanmoins, ces dernières années, une petite évolution a été enregistrée au niveau des réalisations du Comité National de Relance et de la Promotion de l'escrime avec la création de nouvelles structures régionales et aussi un grand pas en avant au niveau des performances des tireurs.

Notre étude consiste à dégager quelques perspectives pour la relance effective de la discipline au Sénégal. C'est ainsi que nous avons adopté une méthodologie essentiellement basée sur une enquête. L'outil de cette enquête est un questionnaire administré aux tireurs de la région de Dakar et de Saint-Louis, une catégorie de notre population, potentiellement mobilisable afin de recueillir les opinions sur la question à étudier. Au-delà du questionnaire, nous avons jugé nécessaire d'interroger par le biais d'interviews, des responsables qui ont en charge l'escrime sénégalaise.

En définitive nous avons pu déceler, à travers cette étude, que les principaux obstacles liés au développement de la discipline au Sénégal sont assez nombreux. On peut citer entre autre :

- *Le manque de moyens financiers, matériels et logistique pour motiver les différents acteurs*
- *Le manque de techniciens et d'infrastructures adéquates pour la pratique de la discipline ;*
- *L'impopularité de l'activité ;*
- *La rareté des compétitions et des clubs dans les régions, cause d'une très faible représentativité de celles-ci au niveau national comme international ;*
- *Le statut juridique et administratif du CNRPE.*

Toute stratégie de développement de l'escrime au Sénégal devra alors prendre en compte les principaux obstacles nommés ci-dessus. C'est à cet effet que des solutions et perspectives ont été préconisées et nous espérons que ces dernières seront de nature à asseoir un cadre propice à la relance de l'escrime sénégalaise.

INTRODUCTION

Le sport s'affirme aujourd'hui comme l'une des pratiques dominantes au sein de la société. On peut constater en effet, que toutes les dimensions de la vie sociale, qu'elles soient politiques, économiques ou socioculturelles, sont investies par le phénomène sportif. C'est à ce titre qu'on considère le sport comme un fait social exprimant et reflétant toute la réalité de la vie en communauté.

L'adhésion aux vertus du sport et à son idéal semble être un acquis pour tout pratiquant, amateur comme professionnel. Pour preuve, il y a une montée en puissance de la population dans la pratique du sport, mais il existe diverses formes de motivations autour des différentes disciplines sportives pratiquées sur l'étendue du territoire national.

Il faut par contre signaler que ce consensus autour de l'idéal sportif est plus perceptible lorsque le sport en question occupe une place importante dans les préférences et les comportements sportifs des sénégalais. Cependant, l'existence d'une discipline sportive ne signifie nullement que celle-ci s'épanouit et se développe.

Au Sénégal, comme dans tous les autres pays, la mobilisation autour des différentes disciplines sportives est inégale. Certaines comme le football, le basket-ball ou la lutte sont favorisées parce qu'étant au centre d'enjeux économiques très importants. Par contre d'autres disciplines restent sous l'emprise de préjugés défavorables à leur pratique ou même demeurent inconnues par la grande majorité de la population ; cette dernière catégorie par conséquent rencontre beaucoup de difficultés pour asseoir une popularité. C'est précisément dans celle-ci que l'on retrouve l'escrime qui fait l'objet de notre étude.

Notre choix se justifie d'abord par le fait que l'escrime présente des enjeux considérables dans notre pays et paradoxalement des contraintes au niveau de son développement. En effet en tant que nouvelle discipline sportive ayant comptabilisé plus d'une dizaine d'années d'existence, l'escrime au Sénégal n'a pas encore réussi à avoir une assise géographique sur l'étendue du territoire national. Par ailleurs, malgré le frémissement constaté, l'escrime sénégalaise ne bénéficie pas d'une couverture médiatique lui permettant d'être connu. Pourtant au plan international, elle se positionne d'une manière très satisfaisante. En effet, sur l'ensemble des pays ayant participé au dernier championnat d'Afrique à Dakar, le Sénégal est sorti premier au sabre en plus de ses deux participations aux jeux olympiques d'Athènes et de Pékin.

On peut donc affirmer que l'escrime présente des avantages et des enjeux qu'il importe de prendre au sérieux. Dès lors l'objectif de notre étude est de déceler les facteurs limitatifs du développement effectif de la discipline et de son émergence dans toute l'étendue du territoire et partant de là, dégager des suggestions par l'élaboration d'un projet pour apporter notre modeste contribution au développement de l'escrime sénégalaise.

Pour ce faire, nous allons structurer ce travail en cinq chapitres. Dans le **premier**, nous essayerons de faire une présentation générale de l'escrime. Une brève historique de l'escrime au Sénégal fera l'objet du **second** chapitre. Dans le **troisième** nous présenterons la situation actuelle de la discipline dans notre pays. Nous consacrerons la méthodologie de notre recherche à la **quatrième** partie. Enfin, une proposition de projet ou un plan d'action prioritaire sera présenté dans le **dernier** chapitre.

I- PRESENTATION DE L'ESCRIME

1- Généralités

L'histoire de l'escrime a commencé presque avec celle de l'humanité. Dès que l'homme a su travailler le bois puis le fer, il a fabriqué des armes pour se défendre et survivre. Il a été dans l'obligation de compenser son infériorité physique avec des armes qui lui servirent à se défendre des animaux, puis, très vite, à régler des querelles particulières ou entre tribus.

Même si nombre d'entre nous savent que l'escrime était au programme des premiers jeux de l'ère nouvelle, en 1896, beaucoup ignorent qu'elle le fut certainement aux premiers Jeux olympiques, en 776 avant J.-C. Attentifs à former également le corps et l'esprit de leur jeunesse, les Grecs avaient mis à l'honneur tous les Jeux préparant à la profession des armes. Des combats Olympiques où les athlètes devaient être grecs, libres et sans reproche.

C'est durant le siècle de Saint Louis (LOUIS IX de France) qu'apparaissent dans les écrits les premiers *maîtres d'armes* professionnels. On reconnaît que manier l'épée nécessite un enseignement à la fois théorique et pratique, et cet enseignement est recherché par la noblesse, qui risque fréquemment sa vie sur le champ de bataille, et qui est la seule à pouvoir prétendre à la possession d'une belle épée de qualité.

On cherche également à acquérir le maniement des armes à cause du développement de l'ordalie, sorte de duel judiciaire médiéval : tout à fait légal et même d'usage courant, ce duel « officiel » est requis dans les affaires où les juges n'ont pu déterminer la culpabilité ou l'innocence des parties. Il s'agit de faire appel au jugement de Dieu, puisque les hommes n'en ont pas été capables. Chaque partie choisit alors un combattant (qui peut être, selon les cas, le plaignant et l'accusé eux-mêmes) et le combat qui suit dure généralement jusqu'au premier sang ou jusqu'à ce que mort s'ensuive (selon la gravité des crimes ou délits reprochés). Dieu, par le choix du vainqueur de l'ordalie, est censé montrer ostensiblement qui a raison et qui a tort. On devinera aisément qu'une bonne maîtrise des armes pouvait souvent influencer le choix divin...

« L'art de se défendre avec une arme blanche » a progressivement évolué, depuis le Moyen Âge où apparaissent les premiers traités d'enseignement, d'une pratique aristocratique et militaire à un sport de combat olympique au XXI^e siècle.

En effet l'histoire de l'escrime a connu un vrai glissement progressif, de l'activité guerrière vers une forme d'art martial puis vers la pratique sportive actuelle.

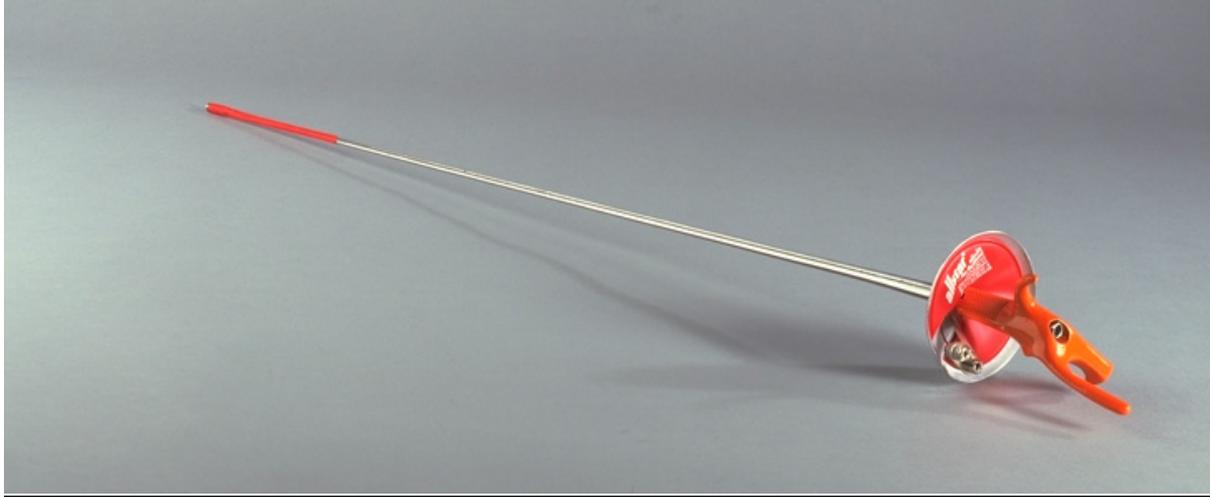
L'apparition de la rapière au XV^{ème} siècle marque le premier pas vers une escrime de loisir. Cette arme plus fine a révolutionné cette pratique en transformant le duel de force en duel de finesse. La codification de cette discipline et la définition de ses termes est plus tardive. En France, elle commença à être enseignée par des maîtres d'armes au cours du XVII^{ème} siècle. Plus tard, ce sport connut un nouvel essor grâce à Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux Olympiques en 1896.

Les épreuves de fleuret et de sabre individuels figuraient déjà aux premiers Jeux d'Athènes. L'épée masculine devint à son tour une discipline olympique en 1900. Le fleuret féminin vint s'y ajouter en 1924. En revanche, il fallut attendre 1996 pour que l'épée féminine devienne un sport olympique et 2004 pour que le sabre féminin apparaisse aux JO. Les règles actuelles ont été définitivement fixées au début du XX^{ème} siècle, avec la création de la Fédération internationale d'escrime (FIE).

2- Présentation des armes

Le Fleuret

IMAGE 1 : *Le fleuret*



Le fleuret est une arme d'estoc (de pointe). L'action offensive de cette arme s'exerce donc par la pointe et par la pointe seule. La lame de fleuret a une section quadrangulaire en fuseau, sa longueur ne dépassant pas 90 cm, le diamètre de la garde est de 9,5 à 12 cm. La longueur d'un fleuret monté ne dépasse pas 110 cm et le poids- 500 gr. Le fleuret moderne descend de l'arme d'entraînement à l'épée courte. C'est une arme légère et flexible. La touche au fleuret se fait avec la pointe uniquement. Le fleuret est une arme d'étude, il est la première arme enseignée aux débutants, ses techniques formant une base fondamentale à la pratique des autres armes.

Dans le passé, les femmes n'étaient autorisées qu'au fleuret et la légèreté de l'arme en rendait son maniement aisé pour les enfants. De nos jours, bien qu'il soit conseillé d'apprendre au moins les principes fondamentaux du fleuret, les escrimeurs commencent avec n'importe laquelle des trois armes.

L'aire de touche au fleuret est limitée, c'est un héritage du temps où les équipements de sécurité étaient limités. Les coups au visage étant dangereux, la tête n'est pas une cible valide, La surface valable comprend donc tout le tronc : du col à l'entrejambe, y compris le dos. La détection des touches nécessite le port d'une veste conductrice (sans manches) par-dessus la cuirasse.

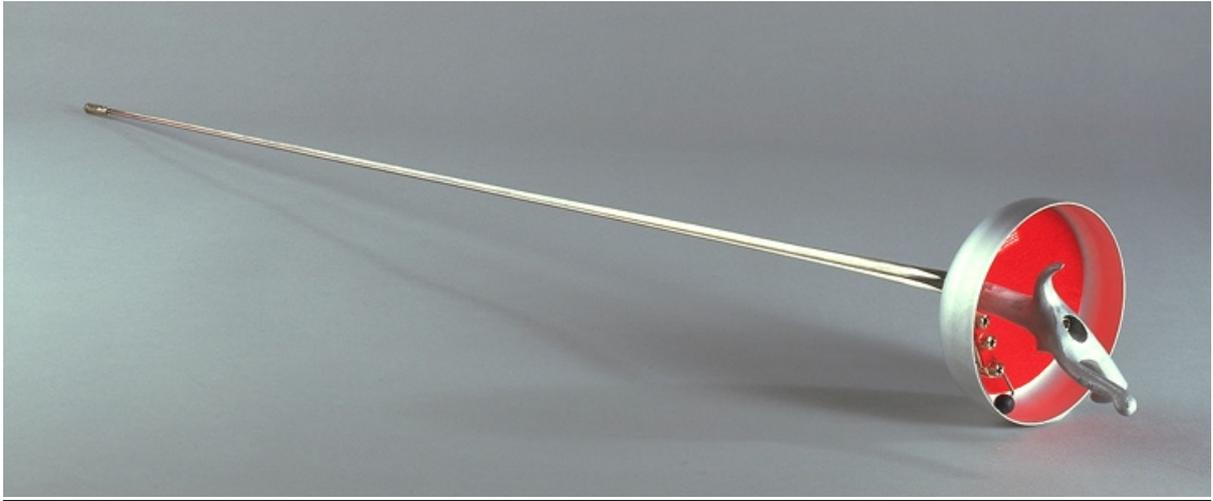
IMAGE 2 : surface valable au fleuret



Au fleuret, il est strictement interdit de substituer une surface valable par une surface non valable. On doit respecter des conventions lors d'un assaut. Il n'y a donc pas de « coup double ». En cas de touches simultanées, la touche est accordée au tireur qui avait la priorité. Cette priorité dépend de la « phrase d'arme » et des conventions du fleuret.

a) L'épée

IMAGE 3 : Une épée

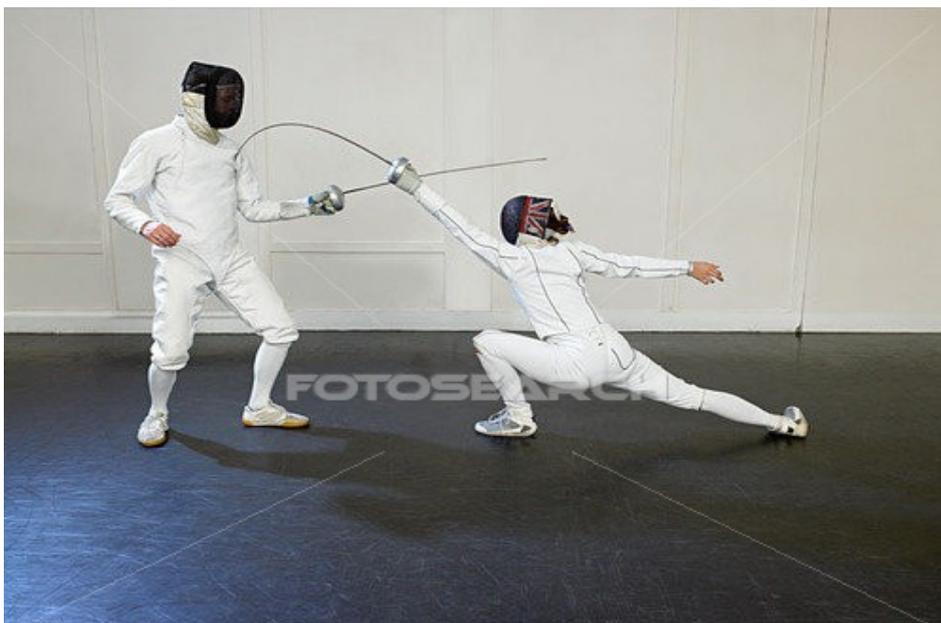


L'épée est la version moderne des armes de duel, elle descend de l'arme de combat utilisée depuis le 16^e siècle : la rapière. C'est une arme d'estoc seulement. Sa lame de forme triangulaire est plus lourde et plus rigide que celle du fleuret. La longueur générale de l'épée ne dépasse pas 110 cm et le poids – 770 gr. Le diamètre de la garde est de 13,5cm.

L'action offensive de cette arme s'exerce donc par la pointe et par la pointe seule. La surface valable comprend tout le corps du tireur, y compris ses vêtements et son équipement.

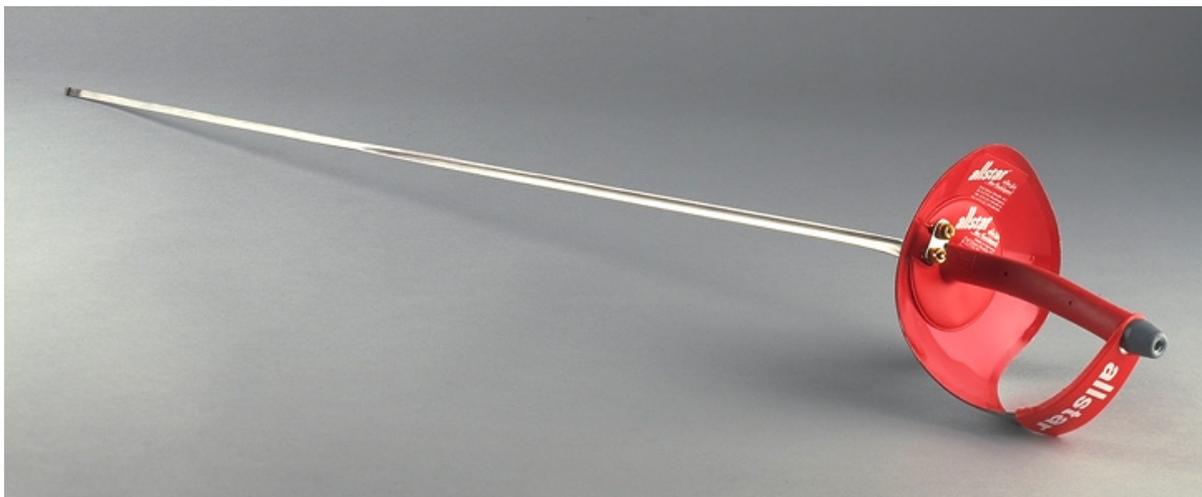
Lorsque les deux tireurs sont touchés, et que l'appareil enregistre valablement ces deux touches, il y a « coup double » c'est-à-dire une touche pour chacun. L'épée est une arme tous publics, car les actions pendant les assauts sont relativement lentes par rapport aux autres armes et parce qu'il n'y a pas de conventions, ce qui permet au public de facilement suivre la phrase d'armes.

IMAGE 4 : Surface valable à l'épée (tout le corps du tireur).



b) Le Sabre

IMAGE 5 : Un sabre



Le sabre est une arme d'estoc, de taille et de contre-taille. C'est la version moderne de l'arme de cavalerie. On peut marquer des touches avec la pointe, le tranchant ou le faux tranchant de la lame.

Le sabre a une lame de section triangulaire, dont la longueur ne dépasse pas 88 cm. La longueur maximale d'un sabre est de 105cm, le poids –500gr maximum. C'est une arme conventionnelle comme le fleuret, et de même légèreté (500 g). Au sabre, il n'y a pas de « coup double ».

En cas de touches simultanées, l'arbitre décide d'accorder la priorité à un des tireurs, ou à aucun des deux. Cette priorité dépend de la « phrase d'arme » et des conventions du sabre. La surface valable est tout ce qui se trouve au-dessus de la taille, car cette arme nous vient de la cavalerie, et qu'il était dans ce cas très difficile de toucher en dessous de la taille.

Au sabre, comme au fleuret, il est strictement interdit de substituer une surface valable par une surface non valable. Le sabre est une arme dont les assauts sont très difficiles à suivre par des néophytes, la priorité donnée à l'attaque associée à la facilité relative pour toucher son adversaire rend les combats très rapides.

IMAGE 6 : surface valable au sabre (tout ce qui se trouve au-dessus de la taille)



3- Manière de combattre

A. GENERALITES AUX TROIS ARMES

La partie du terrain destinée au combat s'appelle **la piste**. Les épreuves **aux trois armes** sont disputées sur les mêmes pistes.

IMAGE 7 : Une piste d'assaut



L'arme est maniée par **une seule main et l'action défensive** s'exerce exclusivement à l'aide de la lame et de la coquille employées soit séparément, soit conjointement.

La garde est prise par les tireurs au commandement de "**En garde**" donné par l'arbitre, après quoi l'arbitre demande: "**Etes-vous prêts?**". Sur une réponse affirmative, ou en l'absence d'une réponse négative, il donne le signal du combat : "**Allez**".

La **durée** du combat effectif est :

- **en poules** : 5 touches, maximum 3 minutes
- **en élimination directe** : 15 touches, maximum 9 minutes divisées en 3 périodes de 3 minutes, avec une minute de pause entre deux périodes.
- **par équipes** : 3 minutes pour chaque relais.

Les épreuves sont jugées à l'aide d'un **appareil électrique** enregistreur de touches.

Tout match d'escrime dans les compétitions officielles de la FIE est dirigé par un arbitre titulaire d'une licence d'arbitre de la FIE valide pour la saison en cours.

B. LES ARMES CONVENTIONNELLES

Au fleuret

Toute **attaque**, c'est-à-dire toute action offensive initiale, correctement exécutée, doit être parée ou complètement esquivée et la phrase doit être suivie c'est-à-dire coordonnée.

Pour juger de la **correction d'une attaque**, il faut considérer que :

- o **L'attaque simple, directe ou indirecte** est correctement exécutée quand l'allongement du bras, la pointe menaçant la surface valable, précède le déclenchement de la fente ou de la flèche.

- **L'attaque composée** est correctement exécutée quand le bras s'allongeant dans la présentation de la première feinte, la pointe menace la surface valable sans raccourcir le bras pendant l'exécution des mouvements successifs de l'attaque et le déclenchement de la fente ou de la flèche.
- **L'attaque par marcher-fente ou marcher-flèche** est correctement exécutée quand l'allongement du bras précède la fin de la marche et le déclenchement de la fente ou de la flèche.
- L'action, simple ou composée, la marche ou les feintes **exécutées avec le bras raccourci**, ne sont pas comptées comme une attaque mais comme une préparation, exposant au déclenchement de l'action offensive ou défensive-offensive adverse.

Pour juger de la **priorité d'une attaque** dans l'analyse de la phrase d'armes, il faut observer que:

- Si l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en position "**pointe en ligne**", elle peut être portée ou par un coup droit, ou par un dégagement, ou par un coupé, ou bien être précédée d'un battement ou de feintes efficaces obligeant l'adversaire à la parade.
- Si l'attaque part lorsque l'adversaire est en position "**pointe en ligne**", l'attaquant doit au préalable, écarter l'arme adverse. Les arbitres doivent être attentifs à ce qu'un simple frôlement ne soit pas considéré comme suffisant pour écarter le fer adverse.
- Si, en cherchant le fer adverse pour l'écarter, l'attaquant ne trouve pas le fer (**dérobement**), la priorité passe à l'adversaire.
- La **passe-avant** est une préparation et sur cette préparation toute attaque simple a la priorité.

La parade donne droit à la riposte: la **riposte simple** peut être directe ou indirecte, mais pour annuler toute action subséquente de l'attaquant, elle doit être exécutée immédiatement, sans indécision ou temps d'arrêt.

Dans une attaque composée, si l'adversaire **trouve le fer dans une des feintes**, il a droit à la riposte.

Dans les **attaques composées**, l'adversaire a le droit d'**arrêter** mais, pour être valable, l'arrêt doit précéder la finale de l'attaque d'un temps d'escrime, c'est-à-dire que l'arrêt doit toucher avant que l'attaquant ait commencé le dernier mouvement de la finale de l'attaque.

Jugement

En application de ces conventions fondamentales du fleuret, l'arbitre doit juger comme suit : Lorsque, dans une phrase d'armes, les tireurs sont tous deux **touchés simultanément** on a, soit l'action simultanée, soit le coup double.

L'action simultanée est due à la conception et à l'action simultanée d'attaque des deux tireurs ; dans ce cas, les coups donnés sont annulés pour les deux tireurs même si l'un d'eux a touché une surface non valable.

Le coup double, au contraire, est la conséquence d'une action fautive d'un des tireurs. En conséquence, s'il n'y a pas un temps d'escrime entre les deux coups :

L'attaqué seul est touché :

- a. s'il fait un **coup d'arrêt** sur une attaque simple;*
- b. si, au lieu de parer, il tâche **d'esquiver**, mais sans y réussir;*
- c. si, après une parade réussie, il a un **moment d'arrêt** qui donne à l'adversaire le droit de reprendre son attaque (redoublement, remise ou reprise d'attaque);*
- d. si, sur une attaque composée, il **fait un arrêt** sans avoir l'avantage d'un temps d'escrime;*
- e. si, étant en **position "pointe en ligne"**, après un battement ou une prise de fer qui écarte son arme, il tire ou remet son fer en position "pointe en ligne" au lieu de parer un coup directement porté par l'attaquant.*

L'attaquant seul est touché :

- a.** si, lorsque **l'adversaire est en position "pointe en ligne"**, l'attaque part sans écarter le fer adverse. Les arbitres doivent être attentifs à ce qu'un simple frôlement ne soit pas considéré comme suffisant pour écarter le fer adverse.
- b.** s'il cherche le fer, ne le trouve pas (parce qu'il **est dérobé**) et continue l'attaque;
- c.** si, dans une attaque composée, au cours de laquelle l'adversaire a **trouvé le fer**, il continue l'attaque pendant que l'adversaire riposte immédiatement;
- d.** si, dans une attaque composée, il a un **moment d'hésitation**, pendant lequel l'adversaire porte un coup d'arrêt et qu'il continue son attaque;
- e.** si, dans une attaque composée, il **est arrêté** avec un temps d'escrime avant sa finale ;
- f.** s'il touche par remise, redoublement ou reprise d'attaque, sur une **parade de l'adversaire, suivie d'une riposte immédiate**, simple, exécutée en un seul temps et sans retrait de bras.

Les tireurs sont remis en garde, chaque fois que l'arbitre, dans un coup double, ne peut pas nettement juger de quel côté est la faute.

Au sabre

- 1-** Toute **attaque correctement exécutée** doit être parée, ou complètement esquivée, et la phrase d'armes doit être suivie.
- 2-** L'attaque est **correctement exécutée** quand l'allongement du bras, menaçant continuellement de la pointe ou de la taille la surface valable, précède le déclenchement de la fente.

3- L'attaque par fente est correctement exécutée :

- a) *pour une "attaque simple" quand le début de l'allongement du bras précède le déclenchement de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste;*
- b) *pour une "attaque composée" quand le début de l'allongement du bras, lors de la première feinte, précède le déclenchement de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste.*

4- L'attaque par marcher-fente est correctement exécutée:

- a) *pour une "attaque simple" quand le début de l'allongement du bras précède la marche et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste.*
- b) *pour une "attaque composée" quand le début de l'allongement du bras lors de la première feinte est suivi par la marche, puis par la fente et que le coup arrive au plus tard lorsque le pied avant touche la piste.*

5- La passe avant, la flèche et tout mouvement vers l'avant du pied arrière qui dépasse complètement le pied avant est interdit. Toute infraction entraînera les sanctions prévues pour les fautes du 1er groupe. La touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée. Par contre, la touche portée correctement par l'adversaire sera comptée.

Pour juger de la correction d'une attaque il faut considérer:

- a) *Si l'attaque part lorsque l'adversaire est en position "pointe en ligne", l'attaquant doit au préalable écarter l'arme de l'adversaire. Les arbitres doivent être attentifs à ce qu'un simple frôlement de fer ne soit pas considéré comme suffisant pour écarter le fer adverse.*
- b) *Si, en cherchant le fer adverse pour l'écarter, le fer n'est pas trouvé (dérobement) le droit à l'action passe à l'adversaire.*
- c) *Si l'attaque part lorsque l'adversaire n'est pas en position "pointe en ligne", l'attaque peut être portée par un coup droit ou par un dégagement, ou par un coupé ou bien être précédée de feintes obligeant l'adversaire à la parade.*

6- Dans les attaques composées, les feintes doivent être présentées correctement, c'est-à-dire:

- a) **la feinte du coup de pointe**, le bras allongé, la pointe menaçant continuellement la surface valable;
- b) **la feinte du coup de taille**, le bras allongé, la lame et le bras faisant un angle obtus de 135° environ, le tranchant menaçant une surface valable.

Dans une attaque composée, si l'adversaire **trouve le fer dans une des feintes**, il a droit à la riposte. L'adversaire a le droit d'arrêter; mais pour être valable, l'arrêt doit précéder la finale de l'attaque d'un temps d'escrime, c'est-à-dire que **l'arrêt** doit toucher avant que l'attaquant ait commencé le dernier mouvement de la finale de l'attaque.

7- Attaque au fer par battement:

- a) *dans une attaque au fer par battement, cette attaque est correctement exécutée et conserve sa priorité quand le battement est fait sur le **faible de la lame adverse**, c'est-à-dire sur les 2/3 supérieurs de celle-ci;*
- b) *dans une attaque au fer par battement, quand le battement est fait sur le **fort de la lame adverse**, c'est-à-dire sur le 1/3 inférieur de celle-ci, cette attaque est mal exécutée et le battement déclenche la priorité de la riposte immédiate de l'adversaire.*

8- La parade donne le droit à **la riposte**; la riposte simple peut être directe ou indirecte, mais pour annuler toute action subséquente de l'attaquant, elle doit être exécutée immédiatement, sans indécision ou temps d'arrêt.

9- Contre les **coups de taille, contre-taille et plat**, la parade a pour but d'interdire l'accès de la surface valable vers laquelle les coups adverses sont dirigés, donc:

- a) *la parade est **correctement exécutée** quand, avant la finale de l'action offensive, elle s'oppose à l'arrivée du coup adverse en fermant la ligne dans laquelle cette action offensive doit se terminer;*
- b) *lorsqu'une parade est correctement exécutée, l'action offensive de l'adversaire doit être déclarée parée et jugée comme telle par l'arbitre même si, **par suite de sa flexibilité**, l'extrémité de la lame offensive atteint la cible visée.*

Jugement

En application de ces conventions fondamentales du sabre, l'arbitre doit juger comme suit:

1. Lorsque, dans une phrase d'armes, les tireurs sont tous deux touchés simultanément on a, soit l'**action simultanée**, soit le **coup double**. La première est due à la conception et à l'action simultanée d'attaque des deux tireurs; dans ce cas, les coups donnés sont annulés pour les deux tireurs.
2. Le coup double, au contraire, est la conséquence d'une action nettement fautive d'un des tireurs. En conséquence, s'il n'y a pas un temps d'escrime entre les deux coups:
3. **L'attaqué seul est touché:**
 - a) s'il fait un **coup d'arrêt** sur une attaque simple;
 - b) si, au lieu de parer, il tâche **d'esquiver** mais sans y réussir;
 - c) si, après une parade réussie, il a **un moment d'arrêt** (riposte à temps perdu) qui donne à l'adversaire le droit de reprendre son attaque (redoublement, remise ou reprise);
 - d) si, sur une attaque composée, il fait **un arrêt** sans avoir l'avantage d'un temps d'escrime;
 - e) si, étant en position "**pointe en ligne**", après un battement ou une prise de fer qui écarte son arme, il tire ou remet son fer en position "pointe en ligne" au lieu de parer un coup directement porté par l'attaquant.

4. L'attaquant seul est touché:

- a) si l'attaque part lorsque **l'adversaire est en position "pointe en ligne"** sans écarter le fer adverse. Les arbitres doivent être attentifs à ce qu'un simple frôlement de fer ne soit pas considéré comme suffisant pour écarter le fer adverse.
- b) s'il cherche le fer, ne le trouve pas (parce qu'il est **dérobé**) et continue l'attaque;
- c) si, dans une attaque composée, au cours de laquelle l'adversaire a **trouvé le fer**, il continue l'attaque pendant que l'adversaire riposte immédiatement;
- d) si, dans une attaque composée, il y a un **raccourcissement du bras**, ou un **moment d'hésitation** pendant lequel l'adversaire porte un coup d'arrêt ou une attaque et qu'il continue lui-même son action;
- e) si, dans une attaque composée, il **est arrêté** avec un temps d'escrime avant sa finale;
- f) s'il touche par remise, redoublement ou reprise d'attaque sur une **parade de l'adversaire**, suivie d'une riposte immédiate, simple, exécutée en un seul temps et sans retrait de bras;

5. **Les tireurs sont remis en garde**, chaque fois que l'arbitre, dans un coup double, ne peut pas nettement juger de quel côté est la faute.

C. L'EPEE, ARME NON CONVENTIONNELLE

Lorsque les deux tireurs sont touchés, et que l'appareil enregistre valablement ces deux touches, il y aura "**coup double**", c'est-à-dire une touche pour chacun.

Pour juger de la matérialité de la touche, **seule l'indication de l'appareil** de contrôle fait foi. L'arbitre ne peut déclarer un tireur touché, sans que l'appareil ait régulièrement enregistré la touche (sauf les touches de pénalisation).

Dans son jugement, l'arbitre ne tient pas compte des signaux résultant de coups:

- lancés avant le "**Allez**" ou après le "**Halte**";
- provoqués par une **rencontre des pointes** d'épées ou par un coup **touchant le sol non isolé**
- ou touchant des objets quels qu'ils soient **en dehors de l'adversaire** ou de son équipement.

Le tireur, provoquant **volontairement** une touche par le placement de la pointe de son épée sur une surface quelconque **en dehors de son adversaire**, sera sanctionné.

L'arbitre doit tenir compte des **défaillances éventuelles** du matériel électrique et annuler la dernière.

Le combattant qui, soit par flèche, soit en se portant résolument en avant, occasionne, même plusieurs fois de suite, le **corps à corps (sans brutalité ni violence)** ne transgresse pas les conventions fondamentales de l'escrime et ne commet aucune irrégularité.

Le tireur qui occasionne le **corps à corps volontaire** pour éviter une touche, ou qui bouscule son adversaire, reçoit un avertissement.

QUELQUES POINTS DU REGLEMENT

FAUTES	ARTICLES	SANCTIONS		
Absence de nom sur le dos, absence de tenue nationale quand obligatoire, aux Championnats du Monde et aux Coupes du Monde par équipes	t.45.4 a), b) i et iii	Elimination de la compétition		
Absence de nom sur le dos suite au changement de veste conductrice non-conforme	t.45.5			
Non présentation au premier appel de l'arbitre 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste pour le début de la poule ou de la rencontre par équipes ou pour le début des matches en élimination directe	t.86.5			
Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels avec une minute d'intervalle	t.86.6	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
Abandon de la piste sans autorisation	t.18.6	JAUNE	ROUGE	ROUGE
Corps à corps simple (fleuret et sabre) (*)	t.20.2			
Corps à corps pour éviter une touche (*)	t.20.3 ; t.63.2			
Tourner le dos à l'adversaire (*)	t.21.2			
Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.22.2 ; t. 49.1 ; t.72.2			
Toucher/saisir le matériel électrique (*)	t.22.3			
Sortie latérale de la piste pour éviter une touche	t.28.3			
Interruption abusive du combat	t.31.2			
Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaires/de recharge	t.45.1/2/3.a)ii ; t.86.4			
Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.46.2; t.61.2; t.70.6			
Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	t.46.2; t.61.2			
Contact de l'arme avec la veste conductrice (*)	t.53.3			
Au sabre, coup porté avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.70.3 ; t.75.5			
Refus d'obéissance	t.82.2 ; t.84			
Cheveux non conformes	t.86.2			
Bousculade, jeu désordonné (*) ; enlèvement masque avant commandement HALTE ; se déshabiller sur la piste	t.86.3 ; t.87.2/7/8			
Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*)	t.87.2			
Non-combativité	t.87.4/5/6			
Réclamation injustifiée	t.122.2/4			

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.22.1	ROUGE	ROUGE	ROUGE
Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme/crampe non reconnu	t.33.3			
Absence de marque de contrôle (*)	t.45.3.a).i			
Absence de nom sur le dos, absence de tenue nationale lorsque obligatoire, compétitions de la Coupe du Monde individuelles, championnats de zone	t.45.4 a), b) ii			
Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire	t.53.2 ; t.66.2			
Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.87.2 ; t.103 ; t.105.1			

II- HISTORIQUE DE L'ESCRIME SENEGALAISE

Les archives du Ministère de la jeunesse et des Sports ont révélé que la fédération d'escrime a été l'une des toutes premières fédérations du Sénégal indépendant. En effet pendant les années 1959-60, il y avait déjà une Fédération officielle sous la présidence du général Mansour Seck mais, peu à peu, elle est tombée en déperdition. Ces mêmes archives nous apprennent que la fédération avait cessé toute activité depuis 1968.

En effet, l'escrime est présente au Sénégal depuis longtemps. Beaucoup de fonctionnaires et de militaires français la pratiquaient. La discipline est même obligatoire dans la formation des pilotes. On peut dire que l'escrime est inscrite dans notre culture : Quel enfant n'a pas joué à Zorro avec une épée en bois ?

A travers les films de cape et d'épée, les gens connaissent la discipline. En fait, l'escrime était connue mais peu pratiquée sous sa forme moderne. Comme l'équipement coûte cher, peu de gens s'y adonnaient. Sentant la nécessité de faire connaître et accepter l'escrime dans le paysage sportif sénégalais, un groupe de bonnes volontés a repris la discipline en main d'où la création par arrêté n°8810 MJS/DEPAS/DAS du 09/10/97, du Comité National de Relance et de Promotion de l'Escrime (CNRPE). Comme son nom l'indique, le comité s'est attelé à la relance et à la promotion de la pratique de l'escrime au Sénégal.

Le premier défi à relever était de s'imposer par des actions d'éclat. Cela, les dirigeants du tout nouveau CNRPE l'ont vite compris, eux qui ont réussi en moins d'une année d'existence, à faire venir au Sénégal les plus hauts dirigeants des instances internationales de l'escrime.

C'est donc en 1998 que monsieur René ROCH, président de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) et monsieur Ioan POP son directeur technique, accompagnés d'une forte délégation ont effectué leur première visite au Sénégal pour constater l'immense travail accompli en une année d'existence et se convaincre par la même occasion de la nécessité de venir en aide à cette toute jeune fédération.

Par la suite, la fédération sénégalaise a reçu la visite de monsieur Pierre ABRIC, alors président de la fédération française et de madame Brigitte DUMONT, Secrétaire générale, visite au cours de laquelle des décisions importantes ont été prises allant dans les sens d'une meilleure organisation de la pratique et des actions de coopération à entreprendre.

L'escrime était bien partie surtout avec la création pour la première fois en Afrique d'une Ecole Internationale de Maîtres d'Armes (EIMA), avec l'appui de la Fédération Internationale.

Grâce à l'appui d'organismes internationaux comme la Solidarité Olympique, la CONFEJES, la Confédération Africaine d'Escrime, l'E.I.M.A pouvait commencer ses activités avec le matériel offert par ces différentes structures et qui servait en même temps de matériel de compétition.

Il faut aussi souligner le rôle important joué par Monsieur Hervé PIERROT, un militaire français en mission à Dakar à l'époque, dans l'aménagement de la salle d'entraînement et dans l'initiation des premiers tireurs sénégalais.

Dès la mise en place de la structure, sa première priorité fut la formation des techniciens qui sont à la base du développement de toute discipline sportive. La première promotion de l'EIMA fut composée uniquement de jeunes sénégalais.

Dès la fin de leur formation en février 2001, les premiers techniciens sénégalais se sont donc attelés à la création d'écoles d'escrime dans différents quartiers de Dakar afin d'être en phase avec les objectifs du CNRPE.

La composition de la première promotion (1999-2001)

Prénom et Nom	Pays d'origine
1. Pape Khassoum TOURE	Sénégal
2. Nafi TOURE	Sénégal
3. Amadou Cheikh SEYE	Sénégal
4. Seydou COLY	Sénégal
5. Sidy Gallo DIOP	Sénégal
6. Ridouane NDIAYE	Sénégal
7. Cheikh Tidiane THIOUNE	Sénégal
8. Gora DIOP	Sénégal
9. Mbaye CISS	Sénégal
10. Mame Coura GUEYE	Sénégal
11. Pape Mamadou DIOUF	Sénégal
12. Hamed THIAM (décédé)	Sénégal

L'EIMA accueille depuis 2002 des étudiants africains de toute nationalité provenant surtout des pays francophones.

Trois années après sa création, le CNRPE a été distingué par la Fédération internationale de la discipline à La Havane. Il y a reçu la plus haute distinction : le Challenge Chevalier Feyerick. Ce prix, créé en 1940, récompense les fédérations pour leur contribution au développement et à la promotion de l'escrime dans leur pays.

Le Sénégal venait donc d'être le premier pays d'Afrique noire à recevoir cette récompense en raison d'un succès avec feu Abdoul Wahab Bâ, premier président de la Fédération sénégalaise d'escrime.

Le départ venait d'être donné et depuis des défis ne cessent d'être relevés. En effet treize années seulement après sa création le CNRPE fait aujourd'hui parti des structures sportives qui valent au Sénégal le plus de satisfactions avec pas moins de deux participations aux jeux olympiques (2004 Athènes -2008 Pékin), trois titres de champion d'Afrique au sabre et tout dernièrement le titre de champion d'Afrique à l'épée. Ce qui fait que notre pays occupe une bonne place au niveau mondial.

Chronologie des évènements

1997 : Création du Comité National de Relance et de Promotion de l'Escrime.

1999 : Inauguration de l'EIMA

2000 : Première participation à une compétition internationale des tireurs sénégalais aux championnats d'Afrique au Caire.

2001 : Participation aux championnats d'Afrique et aux championnats du Monde à Nîmes.
Attribution du Challenge FEYERICK à la fédération sénégalaise d'escrime.

2002 : Organisation à Dakar des championnats d'Afrique de sabre et du Tournoi France Lames.

2003 : Organisation des Championnats d'Afrique aux six armes à Dakar.
Début d'organisation d'un championnat National au Sénégal.

2004 : Participation aux championnats d'Afrique aux six armes à Tunis
Participation aux JO d'Athènes de deux escrimeuses : Aminata NDONG (Epée) et Nafi TOURE (Sabre).
Entrée de monsieur Abdoul Wahab BA au Comité Exécutif de la FIE.

2005 : Organisation au Sénégal (Thiès) d'une épreuve du Grand Prix et de la Coupe du Monde de Sabre.

2006 : Participation aux championnats d'Afrique aux six armes à Casablanca.
Trois arbitres sénégalais sont admis en catégorie B : Pape Khassoum TOURE (Sabre et fleuret), Coumba Ndoffène NDIAYE (Sabre et fleuret), Seydou COLY (Epée).

2007 : **Première** participation aux jeux Africains d'Alger.

2008 : Participation de trois tireurs sénégalais aux jeux olympiques de Pékin.
Mamadou Keïta, Nafi Touré, Abdoulaye Thiam.

2009 : Organisation des championnats d'Afrique et du mémorial Abdoul Wahab B. Ba à Dakar.

III-LA SITUATION ACTUELLE DE L'ESCRIME

1- Structuration

Actuellement, le Comité National de Relance et de la Promotion de l'escrime est dans une phase de transition. En effet, l'arrêté n° 008870 MJS/DEPAS/DAS du 09 octobre 1997 n'étant plus valable, une nouvelle proposition de texte a été soumise au ministère des sports. Cependant, cette dernière n'a toujours pas été validée.

➤ ***PRESENTATION DE L'ANCIEN BUREAU : LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS ROLES RESPECTIFS***

Le bureau du comité directeur était composé du :

- Président : feu ABDOUL WAKHAB BARKA BA
- 1^{er} vice-président chargé du sponsoring : FARES ATTYE
- 2^e vice-président : HAMEDINE ELIMANE SY
- 3^e vice-président chargé des infrastructures et du matériel : MAMADOU NDIAYE
- Un 4^e vice-président : le docteur BOUCAR DIOUF
- Un 5^e vice-président chargé des relations extérieures : ELHADJI MOUHAMADOU LAMINE GOUDIABY
- Secrétaire général : MBAGNICK NDIAYE
- Un trésorier général : KALIDOU DIENG

Les commissions spécialisées :

- Président commission règlements arbitrage- discipline : ELIMANE AMADOU SY
- Président commission technique et sportive : l'adjudant-chef TIDIANE THIOUNE
- Président commission organisation : MARIE-LOUISE BENGA
- Président commission médicale : docteur BOUCAR DIOUF
- Président commission chargé de la formation : adjudant-chef TIDIANE THIOUNE
- Président de commission chargé de l'escrime scolaire et universitaire : ALIOUNE MBENGUE
- Président de commission chargé de l'escrime militaire et paramilitaire : adjudant-chef TIDIANE THIOUNE
- Président de commission chargé de l'escrime féminin : Madame DIAITE
- Président de commission chargé de la communication : CHEIKH FOUTAMADY KEITA

➤ **PRESENTATION DU NOUVEAU BUREAU : LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS ROLES RESPECTIFS**

Le bureau du comité directeur proposé est :

- Président : MBAGNICK NDIAYE
- 1^{er} vice-président : MANSOUR SY
- 2^e vice-président : ALMAMY GUEYE
- 3^e vice-président : professeur BOUCAR DIOUF
- 4^e vice-président : ASSANE BA
- Secrétaire général : ABDOURAHMANE NDOUR
- Un trésorier général : OUMAR MAIGA

Présidents des commissions spécialisées :

- ABDOURAHMANE NDOUR : escrime scolaire et universitaire
- ALIOUNE SAMB : escrime militaire
- docteur BOUCAR DIOUF : commission médicale
- ASSANE BA, ADAMA DIOP et SAMBA NDIAYE : sont chargés du marketing et de la sponsorship
- Communication : CHEIKH FANTAMADY KEITA, YOUSOUF BADJI, COUMBA DIAKHATE MAR et MAMADOU LY
- PAPE KHASSOUM TOURE : commission technique et formation
- Président de commission chargé de l'escrime féminin : Madame DIAITE
- Commission sécurité : SENI PATHE NDOUR

Les présidents des comités régionaux :

- Dakar : ALIOUNE SAMB
- Thiès : MOMAR TALLA NGOM
- Kaolack : PAPE CODOU SEYE
- St-louis : MAME MADELEINE NIANG
- Louga : ABDOULAYE COUMBASSA
- Diourbel : MAMADOU SARR
- Fatick : OUSMANE MAHECOR DIOUF

2- Chiffres clef de la pratique

Le comité National de Relance et de la Promotion de d'Escrime compte environ 438 licenciés toutes catégories confondues.

a- Le nombre de clubs au Sénégal

Nous avons un total de neuf (9) clubs reparti comme suit:

Cinq (5) à Dakar : SIFA, Hervé Pierrot, ARTEA, Escrimeur en Herbe, Jean Mermoz.
Les quatre (4) autres sont : Saint-Louis escrime club, Diourbel escrime club, Foundiougne escrime club et Louga escrime club.

b- Le nombre de maîtres d'armes Sénégalais

En plus des douze (12) maîtres d'armes de la première promotion, il y a neuf (9) autres issues des promotions qui ont suivies.

Deuxième promotion : Seynabou Mbengue, Ibrahima Ndiaye, Amadou Beye, Néné Sadio. Diaw et Maférmy Diéye.

Quatrième promotion : Cheikh Tidiane Niang et Baytir Sidy Diop.

Cinquième promotion : Anna Seck Touré et Khadim Mbacké Kama.

Ce qui fait un total de vingt et un (21) maîtres d'armes Sénégalais formés à l'EIMA.

3- Réalisations et palmarès

Minimes :

- Organisation du festival des jeunes escrimeurs chaque année au mois de Mai.
- Participation au premier Championnat de la petite catégorie organisé en Afrique au Mali.

Cadets/Juniors:

Fleuret homme :

- Moustapha SALL Champion D'Afrique fleuret, espoir Africain 2008.
- Khadim Ndao champion d'Afrique fleuret 2008.

Sabre – Epée Dame :

- Mame Awa Ndao, médaillée de bronze au sabre et médaillée d'argent à l'épée au tournoi de la Confédération Africaine d'Escrime au Maroc.
- Participation aux jeux Africains et Olympiques de la jeunesse 2010.

Seniors :

Sabre dame :

- Anna Seck Touré : médaillée de bronze en individuel et par équipe aux championnats d'Afrique de Tunis au Maroc en 2008, médaillée d'argent en individuel et médaillée de bronze par équipe aux championnats d'Afrique en 2009 au Sénégal.

- Nafi Touré: Participation aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, plusieurs fois médaillée de bronze par équipe.
- Adja Yassine SARR : Vice-championne au championnat d'Afrique de Tunis, plusieurs fois médaillé de bronze par équipe.
- FATOU NDIAYE participation au championnat du monde de Baku

Epée dame :

- Participation aux jeux Africains et Olympiques de la jeunesse 2010.
- Nafi Touré : Vice-championne au championnat d'Afrique 2003 au Sénégal. Participation aux jeux olympiques d'Athènes.
- Aminata NDONG : Participation aux jeux olympiques d'Athènes 2004.

Sabre homme :

- MAMOUDOU Keita : Médaillé d'argent aux jeux Africains d'Alger en 2007, médaillé d'or au championnat d'Afrique 2008 au Maroc, 16eme de finale aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008, médaillé d'or au championnat d'Afrique 2009 au Sénégal, meilleur Africain, classé 24ème mondial.
- ABDOULAYE Thiam : Participation aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008.

Résultats des derniers championnats d'Afrique, Tunisie 2010:

- Alexandre Bouzai, médaillé d'or à l'épée
- Cheikh O. Diallo, médaillé de bronze à l'épée
- Mamoudou Keita, bronze au sabre
- Ibrahima Keita, Mamoudou Keita, Moustapha Diagne médaille d'argent par équipe au sabre.
- Salimata Sabaly, Maty Coumba Diouf, Ndeye Binta Diongue médaille de bronze par équipe au fleuret.

IV- METHODOLOGIE

1- Recueil des informations

Dans le cadre de notre domaine d'étude, nous avons adopté une démarche méthodologique centrée sur une enquête. Elle s'est faite suivant l'élaboration d'un questionnaire distribué à la population cible et de trois guides d'entretien qui ont été soumis à des responsables de différentes structures de l'escrime.

a- Le questionnaire

Concernant son élaboration nous nous sommes efforcé à le rendre le plus compréhensible possible. En effet en distribuant à un échantillon d'une trentaine d'étudiants de l'INSEPS un pré questionnaire nous avons comblé les lacunes en supprimant certaines questions ou en les reformulant de manière plus explicite et accessible.

Le questionnaire était composé essentiellement de questions fermées où il fallait répondre par oui ou non ou indiquer un niveau d'appréciation.

Cependant nous avons jugé nécessaire d'ajouter des questions ouvertes pour permettre aux personnes interrogées de développer leurs opinions (pour ainsi recueillir des informations complémentaires).

b- L'entretien

Pour faciliter le travail et la collecte des données, différents guides ont été préparés pour nous entretenir avec nos administrateurs. Nous avons pris la précaution de soumettre les guides à un responsable de la structure non concerné par notre étude pour garantir la compréhension. Un dictaphone a été utilisé pour recueillir les données.

Toutes les informations recueillies ont été retranscrites.

2- Populations et échantillons

Nous avons une population composée de 438 licenciés, répartis dans sept (7) régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Saint-Louis, Diourbel, Louga, Kaolack et Fatick. Dans le cadre de notre étude nous avons opté interroger les tireurs de Dakar et de Saint-Louis.

La région de Dakar, parce qu'elle regroupe le plus grand effectif en athlètes et en clubs et Saint-Louis parce qu'étant la seule structure régionale à avoir une école d'escrime mais aussi dans le cadre de la décentralisation de ses activités, le CNRPE y a tenu pour la première fois cette année, une compétition nationale.

Notre échantillon porte donc sur quatre-vingt-dix-sept (97) pratiquants, soit 22% de la population.

Mais aussi trois dirigeants dont :

- *Le président du comité national de relance et de la promotion de l'escrime Sénégalaise.*
- *La présidente de la ligue de Saint Louis.*
- *L'entraîneur d'un club de Dakar.*

Notons que ce dernier a aussi répondu comme tireur étant lui-même pratiquant et membre de l'équipe nationale.

3- Traitement des données

Après avoir dépouillé notre questionnaire, nous avons regroupé les réponses identiques en utilisant la méthode du « pendu », ensuite, nous avons calculé les pourcentages par rapport aux totaux enregistrés.

4- Les limites de l'étude

Nous noterons la délicatesse de la distribution et du recueil des informations. En effet notre emploi du temps trop chargé ne nous permettait pas de nous déplacer fréquemment surtout en ce qui concerne la région de Saint-Louis.

Aussi avons-nous été confrontés à un manque criard de documentation se rapportant à notre thème de recherche.

Présentation et commentaires des résultats

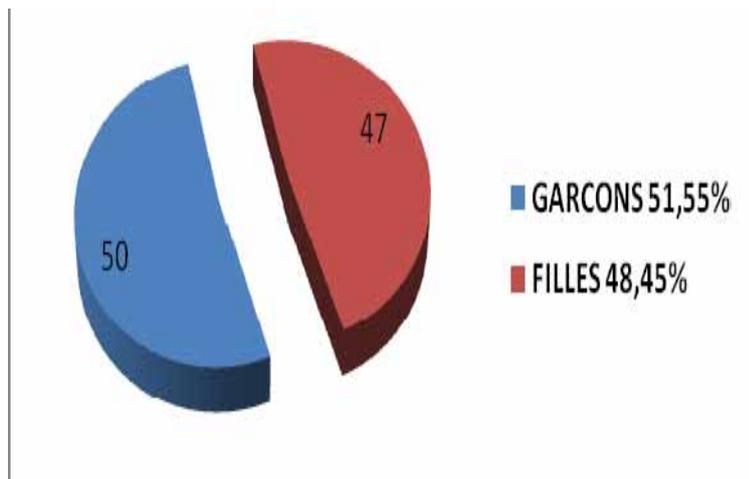
TABLEAU N°1: CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION D'ETUDE

Questions :

- 1- Indiquez votre âge
- 2- Sexe
- 3- Niveau d'étude

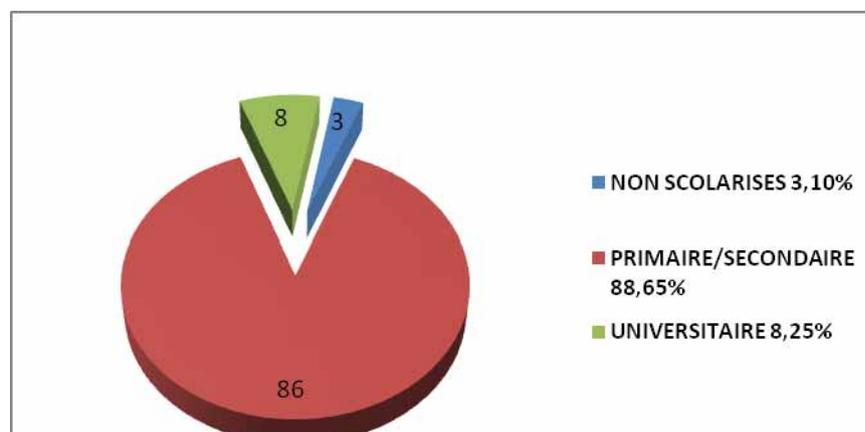
Moyenne d'âge	Répartition par sexe			Niveau d'étude			
	garçons	filles	TOTAL	Non scolarisé	Primaire/ secondaire	Universitaire	TOTAL
16	50	47	97	3	86	8	97
	51,55%	48,45%	100%	3,10%	88,65%	8,25%	100%

GRAPHIQUE 1 : Répartition de la population d'étude par sexe



Avec une moyenne d'âge de 16ans nous pouvons nettement affirmer que nous sommes face à une population très jeune. Cette dernière est répartie par genre avec (48,45%) de filles contre (51,55%) de garçons. La remarque faite ici est que par rapport à beaucoup de sport le nombre de filles qui pratiquent l'escrime est bien important avec un pourcentage presque voisin à celui des garçons.

GRAPHIQUE 2 : Niveau d'étude



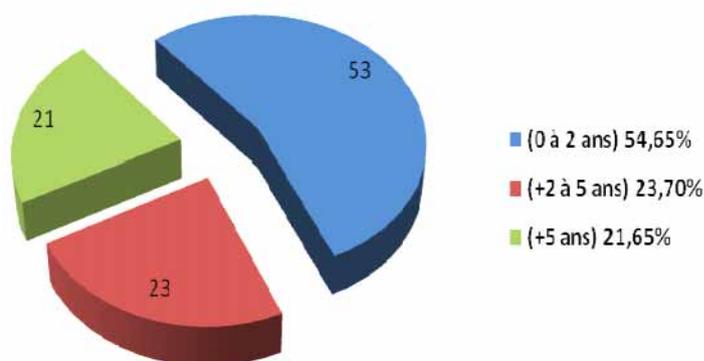
On note ici que la majorité des individus sont instruits. En effet, 88,65% de nos répondants ont au moins le niveau primaire ou secondaire, 8,25% d'entre eux ont atteint un niveau universitaire. Seuls 3,10% sont non scolarisés.

TABLEAU N°2 : DUREE DE PRATIQUE

Depuis combien de temps pratiquez-vous l'escrime ?

INTERVALLE	(0 à 2 ans)	(+2 à 5 ans)	(+5 ans)	TOTAL
NOMBRE	53	23	21	97
POURCENTAGE	54,65%	23,70%	21,65%	100%

GRAPHIQUE 3 : Nombre d'années de pratique



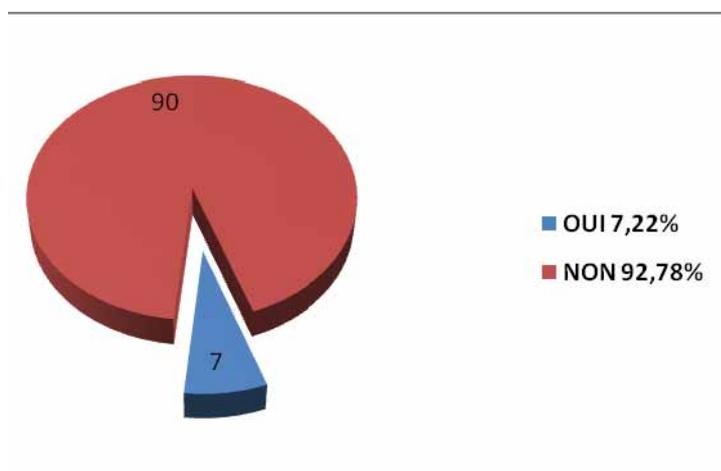
Avec plus de la moitié des tireurs interrogés qui ont une durée de pratique de deux ans au plus (54,65%), ces chiffres montrent d'une manière juste que le nombre de débutants excède celui des tireurs qui ont eu entre 2 et 5 ans de pratique (23,70%) ajouté à ceux d'un niveau plus élaboré c'est-à-dire de plus de 5 ans d'expérience (21,65%). Ce qui atteste de la jeunesse de l'organisation.

TABLEAU N°3 : SITUATION PROFESSIONNELLE

Avez-vous une profession ?

	OUI	NON	TOTAL
Effectif	7	90	97
pourcentage	7,22%	92,78%	100%

GRAPHIQUE 4 : Situation professionnelle



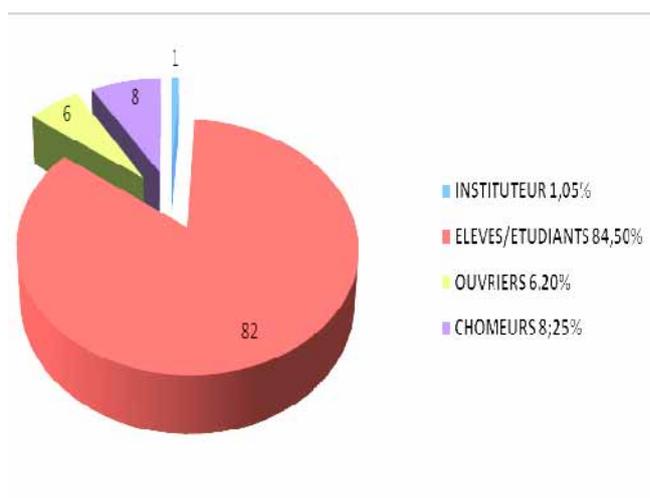
Au regard du tableau, seuls 7,22% de notre population cible travaillent contre 92,78% qui sont sans profession. Cela se conçoit car la proportion la plus importante de la population est composée d'élèves et d'étudiants qui sont en parcours initiatique c'est-à-dire en formation.

TABLEAU N°4 : STATUT PROFESSIONNEL

Précisez le métier

	Instituteur	Elèves étudiants	Ouvriers	Chômeurs	TOTAL
Effectif	1	82	6	8	97
pourcentage	1,05%	84,50%	6,20%	8,25%	100%

GRAPHIQUE 5 : Statut professionnel



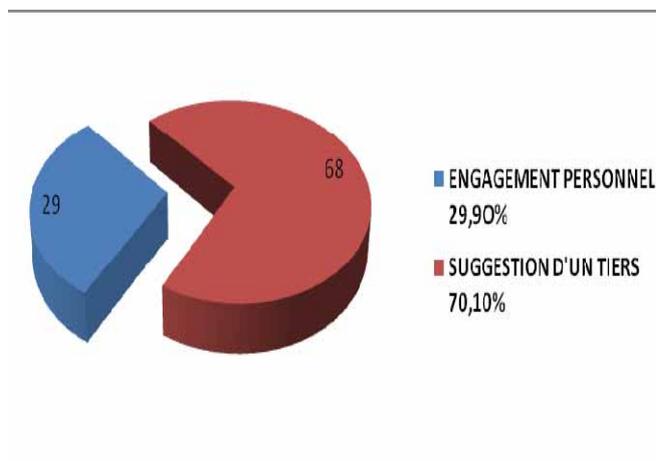
Les résultats du tableau précédant se justifient ici car ce diagramme nous indique que 84,50% des pratiquants interrogés sont soit des élèves, soit des étudiants. 8,25% d'entre eux ne travaillent pas. Rares sont ceux qui ont un métier ; le cumul instituteur-ouvriers qui est de l'ordre de 7,25% montre encore une fois une faible proportion des ressources humaines en situation de productivité. Notre population est donc sans moyens.

TABLEAU N°5 : MODE D'INTEGRATION DE LA STRUCTURE

Comment avez-vous intégré le milieu de l'escrime ?

	Engagement personnel	Suggestion d'un tiers	TOTAL
Effectif	29	68	97
Pourcentage	29,90%	70,10%	100%

GRAPHIQUE 6 : Mode d'intégration de la structure



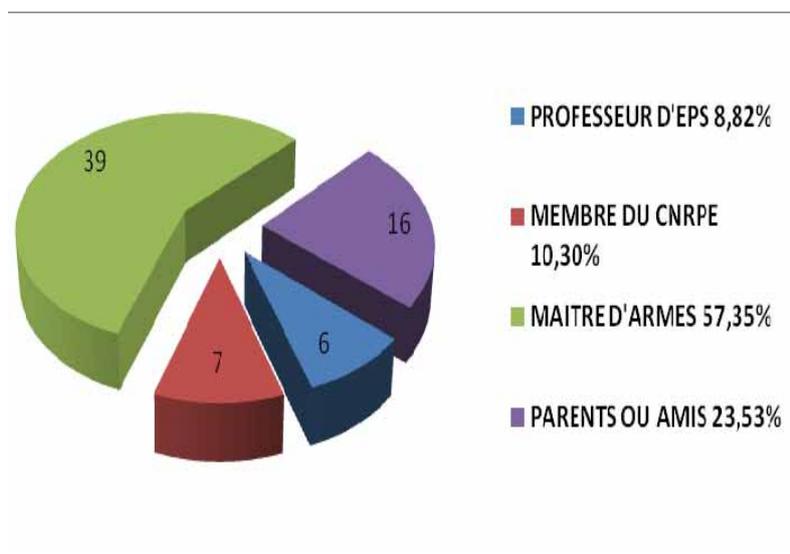
On note ici plus d'athlètes qui ont été orientés par des tiers que ceux qui ont porté eux-mêmes leur choix sur la pratique de l'escrime. Avec 70,10% d'orientés, seul 29,90% se sont engagés personnellement pour la pratique de la discipline.

La gestion des carrières et des organisations sportives étant essentiellement basée sur le bénévolat, il va de soi que le premier critère pour y participer activement reste l'engagement personnel.

TABLEAU N°6 : IDENTIFICATION DES TIERS

	Professeur d'EPS	Membre du CNRPE	Maître d'armes	Parents ou amis	Total
Effectif	6	7	39	16	68
Pourcentage	8,82%	10,30%	57,35%	23,53%	100%

GRAPHIQUE 7 : Identification des tiers



Notons à travers ce tableau que les maîtres d'armes avec un pourcentage de 57,35, constituent le premier lien avec le public. En effet plus de la moitié des répondants nous ont confié avoir intégré le milieu de l'escrime par l'intermédiaire d'un maître d'armes, suivi par ceux qui se sont décidés sous l'influence des parents ou amis (23,53%) ; les 10,30% sont orientés par des membres du CNRPE ; le reste est constitué par 8,82% représenté par des professeurs

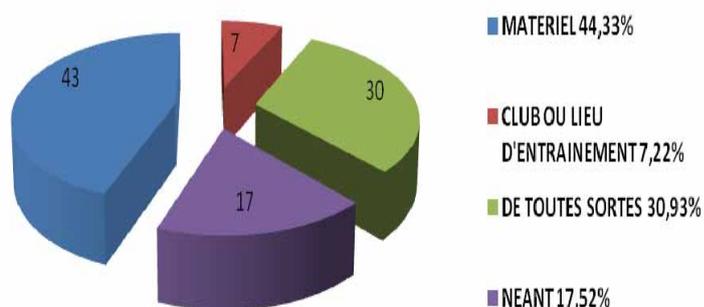
d'éducation physique et sportive. Les maîtres d'armes, les parents ou amis constituent donc les porte-voix les plus visibles du marketing de l'escrime sénégalaise.

TABLEAU N°7 : DIFFICULTES RENCONTREES

Au début quelles difficultés aviez-vous ?

	Matériel	Club ou lieu d'entraînement	De toutes sortes	Néant	TOTAL
NOMBRE	43	7	30	17	97
POURCENTAGE	44,33%	7,22%	30,93%	17,52%	100%

GRAPHIQUE 8 : Difficultés rencontrées



Concernant cette question la majeure partie de la population interrogée affirme avoir été confrontée à des difficultés au début pour la pratique de l'escrime, alors que 17,52% disent le contraire.

Les premiers avancent comme principal argument le manque de matériel et des difficultés de toutes sortes comme le manque de temps pour s'entraîner, le biais du transport, l'adaptation au cadre etc.

TABLEAU N°8 : APPARTENANCE A UN CLUB

Etes-vous dans un club ? Si oui nommez-le.

	OUI	NON	TOTAL
NOMBRE	97	0	97
POURCENTAGE	100%	0%	100%

GRAPHIQUE 9 : Appartenance à un club

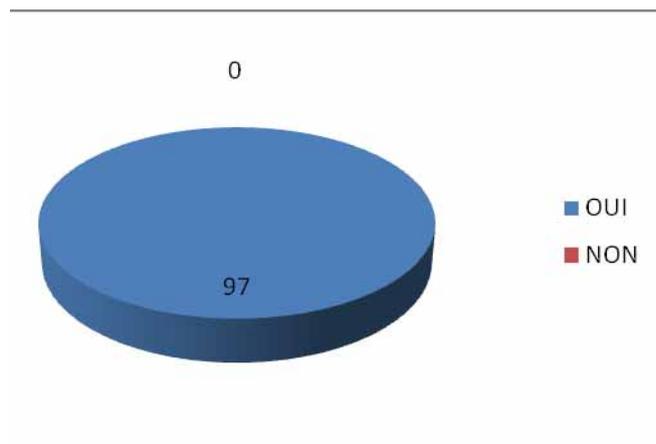
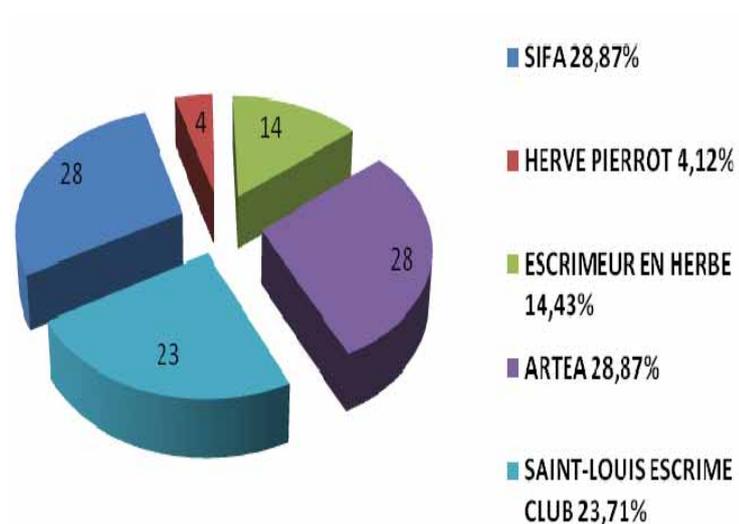


TABLEAU N°9 : IDENTIFICATION DU CLUB D'APPARTENANCE

CLUBS	SIFA	HERVE PIERROT	ESCRIMEUR EN HERBE	ARTEA	St LOUIS ESCRIME CLUB	TOTAL
TOTAL	28	4	14	28	23	97
POURCENTAGE	28,87%	4,12%	14,43%	28,87%	23,71%	100%

GRAPHIQUE 10 : Identification du club



Dans le premier tableau, la totalité des répondants affirment appartenir à un club.

Le second nous montre qu'ils sont repartis comme suit dans leurs clubs respectifs:

- 28,87% pour le club SIFA
- 28,87% pour ARTEA
- 23,71% à SAINT-LOUIS ESCRIME CLUB
- 14,43% pour ESCRIMEUR EN HERBE

Et 4,12% à HERVE PIERROT.

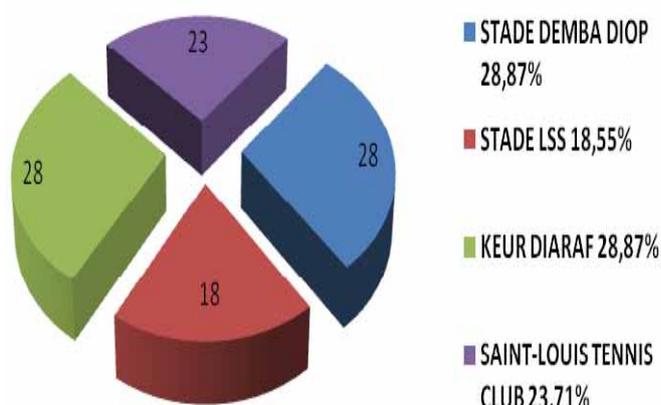
On remarque des effectifs un peu partagés avec des pourcentages quelquefois voisins ou égaux. Cette adhésion en masse aux clubs s'explique par le besoin qu'ils ont à avoir accès au matériel.

TABLEAU N°10 : LIEUX D'ENTRAINEMENT

Ou vous entraînez-vous ?

LIEUX	STADE DEMBA DIOP	STADE LSS	KEUR DIARAF	St LOUIS TENNIS CLUB	TOTAL
NOMBRE	28	18	28	23	97
POURCENTAGE	28,87%	18,55%	28,87%	23,71%	100%

GRAPHIQUE 11 : Lieu d'entraînement



Le premier constat fait sur ce tableau est que les chiffres sont à une exception-près identiques à ceux du tableau précédent. Ceci se justifie par le fait que les lieux d'entraînement nommés par les tireurs sont ceux de leurs clubs respectifs.

C'est ainsi que nous avons :

- 28,87% de tireurs qui s'entraînent à Keur Diaraf
- 28,87% au stade Démba Diop
- 23,71% à Saint-Louis Tennis Club

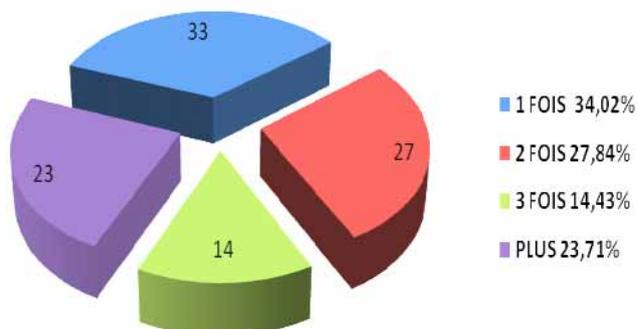
Et 18,55% au stade Léopold Sédar Senghor.

TABLEAU N°11: FREQUENCE D'ENTRAINEMENT/SEMAINE

Quelle est votre fréquence d'entraînement par semaine ?

NOMBRE DE FOIS	1	2	3	PLUS	TOTAL
EFFECTIF	33	27	14	23	97
POURCENTAGE	34,02%	27,84%	14,43%	23,71%	100%

GRAPHIQUE 12 : Fréquence d'entraînement par semaine



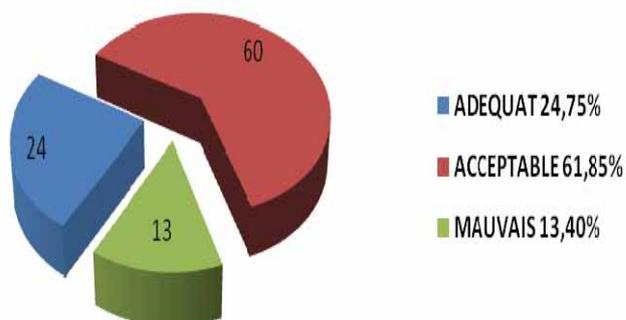
Etant majoritairement constitué d'élèves, 34,02% des athlètes s'entraînent généralement une fois par semaine. 27,84% d'entre eux le font deux fois dans la semaine, 23,71% plus de trois fois dans la semaine. Les escrimeurs qui s'entraînent trois dans la semaine sont minoritaires et constituent 14,43% de la population concernée.

TABLEAU N°12 : ETAT DU MATERIEL

Comment trouvez-vous le matériel de travail ?

ETAT DU MATERIEL	Adéquat	acceptable	mauvais	TOTAL
effectif	24	60	13	97
pourcentage	24,75%	61,85%	13,40%	100%

GRAPHIQUE 13 : Etat du matériel



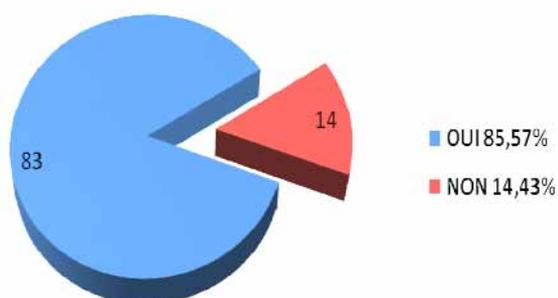
61,85% des tireurs jugent le matériel de travail acceptable et 13,40% du même groupe dénoncent son mauvais état. Il n'y a que 24,75% qui le trouvent adéquat.

TABLEAU N°13: CONDITIONS DE TRAVAIL

Pensez-vous travailler dans de bonnes conditions ?

	OUI	NON	TOTAL
EFFECTIF	83	14	97
POURCENTAGE	85,57%	14,43%	100%

GRAPHIQUE 14 : Conditions de travail



Pourquoi ?

TABLEAU N°14 : RAISONS DES BONNES CONDITION DE TRAVAIL

LES BONNES CONDITIONS SONT DUES A	NOMBRE	POURCENTAGE
• Un bon maitre d'arme	24	28,92%
• La présence du matériel et des locaux	11	13,25%
• Le respect de nos entrainements, notre volonté et notre esprit d'équipe	35	42,17%
• Au soutien du CNRPE	7	8,43%
• L'escrime n'est pas un sport dangereux	4	4,82%
• Je participe à des tournois	2	2,41%
TOTAL	83	100%

Avec 85,57% de réponses positives, il paraît clair que la plupart des escrimeurs considèrent qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Seuls 14,43% des sujets dénoncent le contraire.

Ainsi dans les arguments essentiels avancés par les premiers pour justifier leur affirmation, le respect de leurs entrainements, leur volonté et leur esprit d'équipe prévalent avec 42,17%. Les tireurs à 28,12% associent aussi leurs bonnes conditions de travail à un bon maître d'arme.

Notons que même si la quasi-totalité de notre échantillon parle de bonnes conditions, la présence du matériel, des locaux et l'aide du CNRPE sont rarement cités. L'escrime étant un sport de combat, la détermination et la présence de l'entraîneur constituent pour les tireurs les premiers critères d'évaluation de leurs conditions de travail.

TABLEAU N°15 : CAUSES DES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

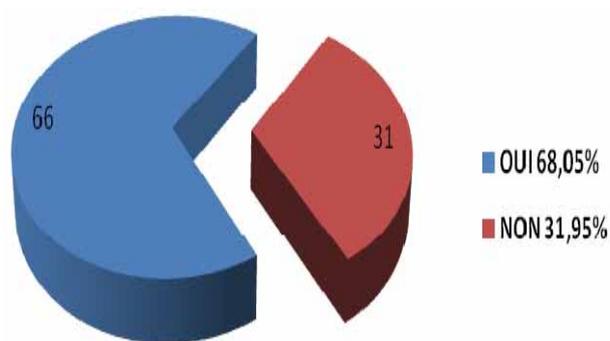
CAUSES DES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURCENTAGE
• le manque de matériels	8	57,14%
• salle petite et mal aérée	2	14,29%
• le manque de compétition	1	07,14%
• une mauvaise gestion des dirigeants	1	07,14%
• absence de mesure de sécurité	2	14,29%
TOTAL	14	100%

Les 14,43% des tireurs qui dénoncent leurs conditions de travail ont insisté à 57,14% sur le manque de matériel et à 14,29% sur les salles d'entraînement petites et mal aérées et sur l'absence de mesure de sécurité. On note alors un besoin d'infrastructures adéquates pour la pratique d'escrime.

TABLEAU N°16 : EVALUATION DES CONDITIONS

Ces conditions vous permettent-elles vraiment de gagner des médailles ?

	OUI	NON	TOTAL
EFFECTIF	66	31	97
POURCENTAGE	68,05%	31,95%	100%

GRAPHIQUE 15 : Evaluation des conditions de travail

Ici la majeure partie des personnes interrogées (68,05%) nous ont confié que leurs conditions de travail leur permettent de gagner des médailles. Cependant près de (31,95%) affirment le contraire. Les résultats de la discipline au niveau continental et mondial confirment ces statistiques.

TABLEAU N°17 : BESOINS IMMEDIATS EXPRIMES A DAKAR

D'après-vous quels sont vos besoins immédiats ?

LES BESOINS IMMEDIATS DE DAKAR	DAKAR	nombre	pourcentage
	Matériel et logistique	31	41,90%
	Compétions et stages de perfectionnement	22	29,73%
	Développement personnel	13	17,57%
	Plus de techniciens	1	1,35%
	transport	4	5,40%
	infrastructures	3	4,05%
TOTAL		74	100%

TABLEAU N°18 : BESOINS IMMEDIATS EXPRIMES A ST-LOUIS

LES BESOINS IMMEDIATS DE SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	nombre	pourcentage
	Matériel et logistique	9	39,14%
	Tenir des compétitions à st-louis	7	30,44%
	Infrastructures	2	8,69%
	Plus de techniciens	2	8,69%
	Plus d'heure d'entraînement	2	8,69%
Plus de clubs	1	4,35%	
TOTAL		23	100%

Nous avons préféré séparer notre échantillon d'étude pour identifier les besoins exprimés à Dakar et ceux de la région de Saint louis. Nous constatons alors que le besoin en matériel et logistique reste la priorité partout. Cependant si la tenue de compétitions est la deuxième exigence à Saint-Louis à 30,44%, les tireurs de Dakar, plus évolués (l'équipe nationale), réclament à 29,73% des compétitions et stages de perfectionnement pour rehausser leur niveau.

RESULTATS DES ENTRETIENS

Au-delà des questionnaires adressés aux tireurs de la région de Dakar et de la ville de Saint-Louis, nous avons jugé nécessaire d'interroger par le biais d'interviews des responsables qui ont en charge l'escrime sénégalaise.

Parmi eux, il y a le président du Comité National de Relance et de la Promotion de l'Escrime (CNRPE), le dirigeant du club SIFA lui-même champion d'Afrique en titre au sabre et la présidente de la ligue de Saint-Louis.

Le dirigeant du club SIFA

Ce dernier dit être à la tête du club depuis 2004 après le départ de son ancien entraîneur qui le lui a confié en allant aux Etats Unis.

MAMOUDOU KEITA puisque c'est de lui qu'il s'agit nous a confié n'avoir reçu jusque-là que peu d'aide du CNRPE pour le fonctionnement de son club. Cependant, il avoue avoir eu l'appui du ministre des sports et de l'emploi des jeunes MAMADOU LAMINE KEITA pour l'acquisition d'une salle d'entraînement plus grande au Stade Démba Diop. Néanmoins, il juge que des efforts ont été consentis par le comité cette année (2010) car il a reçu un peu de matériel notamment quelques armes, une piste et trois branchements électriques.

Même s'il dénonce les mauvaises conditions de travail le vice-champion aux derniers jeux africains avoue faire de bons résultats avec les jeunes. Il justifie ses propos par le fait que plus de 70% des tireurs de l'équipe nationale proviennent de SIFA.

Interrogé sur les besoins pressant du club, M. Keita insiste surtout sur le côté financier et matériel.

Quand nous avons essayé alors de savoir comment il parvient à financer les activités du club, notre double champion d'Afrique révèle : « Avec les jeunes on utilise le système D., oui !!! D. comme Débrouiller. Quelque fois j'utilise même l'argent de ma bourse. »

Surpris de voir autant de dévouement et l'intérêt particulier qu'il a pour son club, nous lui avons demandé comment il parvenait à gérer les entraînements de l'équipe nationale et ceux de SIFA. A ce sujet, il juge que tout est question d'organisation et qu'avec un système d'alternance il parvient à faire ses trois séances d'entraînement à l'équipe nationale, ce qui ne l'empêche pas d'assister les jeunes trois fois par semaines.

A propos des difficultés que rencontre le développement de l'escrime au Sénégal, le lion d'or parle surtout d'une médiatisation insuffisante de la discipline, de l'absence des sponsors, de problèmes financiers et surtout du matériel qui coûte cher. Aussi il n'a pas manqué de rappeler qu'il faut assez d'infrastructures appropriées pour le développement de toutes disciplines sportives. Pour lui, même si l'escrime commence à être décentralisée dans les régions, elle est inexistante dans la banlieue.

Toujours sur les difficultés liées à la relance de l'escrime, MAMOUDOU KEITA rassure que les tireurs n'ont presque aucune contrainte à participer aux compétitions de niveau national. Cependant la participation aux compétitions de niveau international reste presque inaccessible pour certains, faute de moyen.

La présidente de la ligue de Saint-Louis

Cette ligue régionale créée le 5 février 2009 a à sa tête MAME MADELEINE NIANG. Elle dit diriger la structure depuis seulement six mois. Même si la ligue n'a pas encore de siège, les réunions se tiennent pour le moment chez elle.

Récemment une journée de compétition nationale a été organisée à Saint-Louis. A la question de connaître son engouement, Madame NIANG explique que même s'il y a eu des difficultés dans le cadre de l'organisation, cette manifestation était réussie dans l'ensemble. Elle se réjouit d'avoir eu un soutien matériel et financier du CNRPE. Aussi les sponsors comme M. Bailla WONE n'étaient pas en reste, elle-même y a contribué avec sa galerie Mamtuth. Les autorités locales (la gouvernance, le conseil régional et la mairie) ont eux aussi joué un rôle important dans la réussite du championnat avec un appui financier, un don de t-shirts, du riz etc. Le préfet l'a aidée à assurer la sécurité de l'événement.

Quand on l'a interrogée sur les difficultés que rencontre le développement de l'escrime à Saint-Louis, le premier argument avancé fut le manque de matériels (armes, pistes et branchement électrique, équipements complet pour les tireurs...). Mais vu la jeunesse de la structure, elle espère un appui du comité d'ici peu afin de produire des athlètes de hautes factures qui pourront rejoindre l'équipe nationale et participer aux compétitions internationales.

MAME MADELEINE NIANG reconnaît la politique de promotion de l'escrime au Sénégal par l'organisation de grandes compétitions nationales comme internationales dans le pays et juge qu'elle n'est pas mal. Néanmoins, elle suggère de plus vulgariser la discipline pour sa promotion afin de faire de l'escrime un sport populaire.

Le président du comité national de Relance et de la Promotion de l'Escrime

Nommé comme président par intérim du comité où il occupait alors le poste de secrétaire général, Monsieur Mbagnick Ndiaye nous confie que l'arrêté n° 8810 du 09/10/97 du Ministre de la Jeunesse et des sports n'est plus valide depuis le décès de l'ancien président. Ce malheureux événement ayant causé une non-efficacité sur le terrain de certaines commissions, il a proposé une restructuration du bureau au ministère mais celui-ci n'est pas encore validé.

Concernant les réalisations marquantes qu'il a eu à faire depuis qu'il occupe la présidence, il nous a cité un protocole de partenariat signé avec la fédération italienne d'escrime, la décentralisation de l'escrime dans les régions, l'organisation du festival du jeune escrimeur qui a eu un grand succès cette année en regroupant près d'une centaine de jeunes du Sénégal âgés de 08 à 15ans, l'organisation avec la fédération française d'escrime d'un séminaire sur Sport 3D au terme duquel il a eu un don en matériel d'initiation pour les enfants.

Malgré toutes ces réalisations M. Ndiaye avoue que les effectifs au niveau des licenciés ont stagné. Les causes seraient qu'en ce moment les tireurs des régions comme Diourbel, Saint-Louis et Foundiougne participant rarement aux compétitions nationales, n'ont pas de licence.

Pour lui les difficultés que rencontre l'escrime sénégalaise se résume à un manque de moyens financiers, de matériels, un déficit criard de cadres et de techniciens sérieux, ce qui se répercute sur la création de structures dans les régions et la banlieue dakaroise.

A la question de savoir comment le comité finance ses activités, le président dit ne recevoir de l'Etat qu'une subvention pour les compétitions internationales et une aide du comité olympique et que tout ceci reste très insuffisant.

Malgré tout, son souhait serait d'aider ses athlètes à avoir des bourses à travers la CONFEJES, d'encourager tous les tireurs du Sénégal à avoir des licences, décentraliser et vulgariser encore plus la discipline, former beaucoup de cadres techniques à travers des stages d'initiation ou par l'EIMA et par le biais du protocole de partenariat signé avec la fédération italienne d'escrime, organiser des stages de perfectionnement pour les tireurs de l'équipe nationale.

Concernant les démarches faites pour faire évoluer le comité vers une fédération, Monsieur Mbagnick Ndiaye nous fait savoir que ce n'est pas sans essayer mais le ministère exige d'abord la formation de ligues dans les régions.

Pour conclure nous avons essayé de savoir quels sont ses besoins immédiats pour la relance de la discipline dans le pays. Il nous a encore répété que les points sur lesquels il faut insister restent les moyens financiers, le matériel qui est inaccessible pour les tireurs de par sa cherté mais surtout la formation des cadres.

Les résultats montrent que les facteurs limitatifs du développement de l'escrime au Sénégal sont essentiellement liés à des ressources financières, humaines et matérielles, mais aussi au statut juridique et administratif du CNRPE.

Pourtant à côté de ces maux qui gangrènent l'escrime sénégalaise, ont été énumérées des solutions dont la mise en application permettrait de rêver d'un lendemain meilleur pour la discipline.

C'est dans cette dynamique que les personnes consultées ont faits des propositions et suggestions à l'endroit des responsables qui sont chargés de promouvoir le développement de l'escrime au Sénégal. Il s'agit :

- *d'augmenter et de faciliter l'accès au matériel qui coûte cher ;*
- *aider les athlètes de toutes les catégories à participer à des compétitions internationales;*
- *Soutenir les escrimeurs financièrement pour plus de motivation et encourager le public à adhérer en masse à la discipline ;*
- *Organiser des stages de perfectionnement et des tournois open;*
- *Sensibiliser, médiatiser et vulgariser la discipline par le biais de la télévision, de la presse écrite et de démonstrations dans les milieux sportifs ;*
- *Décentraliser la discipline par la création de ligues dans toutes les régions du pays;*
- *Organiser des campagnes de détection de la petite catégorie ;*
- *Promouvoir, développer et encadrer cette dernière ;*
- *Organiser plus de compétition cadet et junior ;*
- *Pérenniser l'organisation des stages et compétitions nationales dans les régions ;*
- *Ouvrir un centre de perfectionnement des tireurs;*
- *Former des maîtres d'armes et des initiateurs pour renforcer le personnel technique ;*
- *Inciter l'état à subventionner les activités du CNRPE*
- *Développer l'escrime dans les écoles en l'inscrivant au programme de l'UASSU et de l'INSEPS ;*
- *Décentraliser la discipline dans la banlieue ;*
- *Encourager la création d'autres clubs ;*
- *Améliorer les conditions de l'équipe nationale en faisant participer les tireurs à des stages ;*
- *Restructurer le comité et adopter une politique organisationnelle basée sur la transparence ;*
- *Encourager l'Etat à subventionner les activités du comité et à donner des bourses aux tireurs internationaux etc.*

INTERPRETATION ET DISCUSSIONS

Suite aux informations que nous avons collectées, nous avons voulu identifier les besoins de l'escrime et les solutions qui les satisferont. En essayant de trouver ces solutions, nous nous sommes rendu compte que toutes les associations sportives ont besoin de ressources pour mettre leurs projets et leurs programmes en œuvre. Sans ces ressources, elles ne pourraient pas satisfaire leurs aspirations. Aussi, la plupart de nos fédérations ou comités provisoires reçoivent une grande partie de leur financement sous la forme de subventions gouvernementales. Il devient donc difficile pour eux de maintenir leur indépendance vis-à-vis de leur gouvernement. C'est dans ce contexte que nous avons choisi de discuter ce travail en utilisant le cadre juridique de l'analyse globale adopté dans la lettre de politique sectorielle de développement du ministère de la jeunesse et des sports. Notre étude s'est donc articulée autour de quatre axes à savoir :

- *les ressources matérielles et humaines,*
- *les réalisations à travers le développement à la base et le développement à l'élite,*
- *le statut juridique et administratif actuel du CNRPE,*
- *les plans programme de développement à court, moyen et long termes.*

La population de l'escrime, ayant une moyenne d'âge de 16 ans est constituée majoritairement d'élèves et d'étudiants, sans source de revenue.

La totalité de ces jeunes interrogés appartiennent à des clubs et la grande majorité affirme avoir des difficultés d'ordre matériel et aussi de trouver un lieu d'entraînement au début de leur apprentissage. Cela s'explique par le coût très élevé du matériel et de ce fait, le besoin de trouver un club déjà structuré pour pouvoir tirer.

Malheureusement, on ne retrouve que quatre clubs à Dakar et seulement un dans chaque région où des structures ont été installées. Paradoxalement, l'insuffisance des infrastructures et la taille de la population (438 licenciés), permettent de réaliser des performances remarquables. En effet, depuis sa création, le CNRPE a connu une grande visibilité continentale et mondiale en passant par des réalisations au niveau de la compétition d'élite. Parmi ces réalisations, on peut citer entre autre : l'hébergement de l'Ecole Internationale des Maîtres d'Armes à Dakar qui forme les cadres techniques de la discipline, et pour le Sénégal, et pour l'Afrique, l'organisation des championnats d'Afrique, l'Organisation d'une épreuve de Grand Prix et de la Coupe du Monde de Sabre à Thiès, la participation aux jeux olympiques de Pékin et d'Athènes, l'obtention de titre de champion d'Afrique à plusieurs reprises etc.

Des efforts sont aussi faits au niveau de la déconcentration et de la décentralisation de l'escrime à l'intérieur du pays.

Cependant, cette politique de massification n'est pas suffisante pour permettre au CNRPE de passer de son statut de comité à une fédération qui porte le nom fédération par titre et par représentativité. Du coup son plan programme de développement à court, moyen et long termes s'en trouve limité. En effet, il ne suffit pas de créer des comités régionaux pour bénéficier du soutien de l'Etat mais ceux-ci doivent se développer pour augmenter le nombre de clubs qui vont se constituer en ligues.

Voilà tout le conflit que vit le comité entre ce qu'il produit au niveau événementiel, continental et mondial et son statut juridique et administratif.

N'ayant pas encore rempli le cahier de charge du ministère de la jeunesse et des sports à savoir, former des associations de clubs ou ligues dans au moins trois régions, il ne peut bénéficier de toute l'aide octroyée aux fédérations. Notons que ces retombées lui sont essentielles pour sa politique de massification et de développement populaire, à cela s'ajoutent la cherté du matériel et le besoin pressant de former des cadres techniques.

Dans un contexte où la majorité des maîtres d'armes s'est expatriée, il devient important d'en former de nouveaux en nombre et en qualité quand on envisage de développer une discipline comme l'escrime.

Ce travail a donc permis de mettre le doigt sur les aspects conflictuels que vit le CNRPE. L'Etat exige le développement de la discipline au niveau national pour soutenir la structure alors que celle-ci a besoin de cette aide pour pouvoir se développer.

Il importe donc de se poser deux questions :

- *faut-il continuer à uniformiser l'adoption du statut de fédération pour toutes les structures sportives ? ou*
- *faut-il plutôt l'harmoniser en tenant compte du profil de la discipline et de ce qu'elle représente sur d'autres critères ?*

Lord Killanin affirmait à ce propos qu'il n'est pas possible de séparer sport et politique, mais qu'il fallait protéger le sport contre toute exploitation politique.

L'escrime ayant remportée des prestiges et donner au Sénégal la fierté et la reconnaissance internationale, l'état a le devoir d'aider activement ce sport.

Le Comité National de Relance et de la promotion de l'Escrime devra dans tous les cas, faire des efforts allant dans le sens d'avoir la masse critique minimale qui lui donne une visibilité et une lisibilité au niveau national.

Pour apporter notre contribution dans ce sens, nous avons essayé de donner à travers un plan d'actions prioritaires des pistes de résolution.

V- PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

1. Contexte général

Après le décès du président Abdoul Wahab Barka BA en 2008, c'est son ancien secrétaire général et actuel président de la Confédération Africaine d'Escrime (CAE) M. Mbagnick Ndiaye qui l'a succédé à la tête du comité. Depuis, des actions encourageantes ont été réalisées à savoir l'organisation des championnats d'Afrique à Dakar en 2009, un double titre de champion d'Afrique au sabre et un nouveau titre de champion d'Afrique à l'épée. Pour la première fois, une compétition nationale a été organisée en dehors de Dakar (Saint-Louis), et cette année, le festival du jeune escrimeur a connu la participation record d'une centaine de jeunes venus de Diourbel, Foundiougne, Saint-Louis, Thiès et Dakar.

Malgré ces grandes innovations, le CNRPE fait face à de nombreux problèmes que reconnaît son président par intérim M. Mbagnick Ndiaye. En effet, le nombre de techniciens a considérablement diminué car la majeure partie s'est expatriée pour monnayer leur talent à l'étranger ; certaines structures régionales n'ont encore mené aucune activité depuis leur création. Aussi le statut du CNRPE et le manque de partenaires constituent un frein au développement de la discipline au niveau national.

2. Problématique

Vu le paradoxe qui existe entre toutes les réalisations du comité et les différents problèmes cités, des questions méritent d'être posées.

- *Que faut-il faire pour résoudre ces difficultés que rencontre la discipline ?*
- *Le statut juridique et administratif du CNRPE ne constitue-t-il pas un frein à son développement ?*
- *Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour évoluer vers une fédération ?*

3. Justificatifs

Le choix du projet se justifie par le faible taux des effectifs tant au niveau des licenciés qu'au niveau des techniciens. Depuis la création du CNRPE en 1997, des problèmes subsistent à savoir l'inactivité de certaines structures régionales voire même leur inexistence.

A cela s'ajoutent le besoin en matériel et logistique, le nombre limité de clubs, la centralisation de certaines activités à Dakar et la faible médiatisation entraînant une méconnaissance de la discipline par le grand public.

4. Objectifs

En choisissant de développer ce plan d'actions, nous voulons :

- *Rendre au minimum trois structures régionales opérationnelles;*
- *permettre à toutes ces structures d'avoir suffisamment de cadres techniques, de matériels et d'infrastructures propres.*
- *Augmenter considérablement le nombre de licenciés au niveau local;*
- *répondre aux exigences du ministère des sports et du comité olympique en installant suffisamment de ligues pour évoluer vers une fédération.*

5. Méthodologie

En nous basant sur les résultats de nos différents entretiens, une analyse personnelle de la situation actuelle de l'escrime Sénégalaise et du statut juridique et administratif du CNRPE, nous avons axé le projet sur deux points:

- le développement à la base des structures régionales ; et
- la révision du texte portant sur les conditions d'octroi de pouvoirs des fédérations.

6. Mise en Œuvre

a) DEVELOPPEMENT A LA BASE

i. L'installation de structures régionales

Selon le cahier de charge du ministère des sports adressé aux fédérations, il faut installer au minimum trois ligues opérationnelles pour pouvoir bénéficier des avantages d'une fédération. Pour se faire, le CNRPE devra s'atteler de façon prioritaire à satisfaire ces exigences. En choisissant trois régions favorables, tous les efforts des commissions surtout technique, formation, promotion et vulgarisation seront dirigés vers ces villes ciblées.

Un plan programme de développement national à court moyen et long terme devra être adressé au ministère des sports et celui-ci prévoira les appuis nécessaires pour soutenir le comité dans sa démarche.

A la tête de ces régions, des comités régionaux provisoires seront installés pour piloter les démarches stratégiques entamées et le ministère désignera des présidents à cet effet.

En plus du statut juridique et administratif qui défavorise le CNRPE, la nouvelle structuration du bureau, proposé au ministère des sports depuis 2009 n'est pas encore validé.

Une solution devra être trouvée le plus rapidement possible pour permettre au comité d'asseoir son plan de développement national.

ii. La formation de cadres techniques

A sa création, l'objectif premier du CNRPE a été de former des cadres techniques en n'admettant que de jeunes sénégalais, pour la première promotion de l'EIMA. Ces derniers, à leur sortie devaient contribuer à la relance et à la promotion de l'escrime dans tout le territoire. Aujourd'hui, l'école n'admet qu'un ou deux sénégalais par promotion et la plupart de ces jeunes qui devaient constituer le pilier du développement de l'escrime ont préféré, soit s'expatrier pour monnayer leur talent, soit tourner le dos à l'escrime pour une raison ou pour une autre.

Comme le fustige le président de la Confédération Africaine d'Escrime dans une interview accordée le 06 Juillet 2010 à Youssouph Badji, Journaliste au quotidien le populaire à l'occasion de la cérémonie de remise de diplômes aux élèves de la cinquième promotion de l'EIMA.

Je le cite : « Il y a quelques années, avec notre regretté Président Abdou Wahab Bâ, nous prenions l'engagement de promouvoir cette discipline. Nous avons opté pour la formation. L'ouverture de cet établissement a contribué à la réalisation de l'objectif, avec

le soutien agissant du directeur technique de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE), Ioan Pop et de l'ancien Président, René Roch. Les Maîtres d'armes formés à Dakar devaient servir de relais au niveau de leur pays pour y enseigner l'escrime. Mais, si on fait le bilan, les meilleurs sont partis en Europe, débauchés grâce à leur bon niveau.

Le Sénégal est la grande victime de cette fuite des cerveaux de l'escrime. En effet, en plus de son premier Directeur technique national, Amine Abdallah Diop, les entraîneurs nationaux Coumba Ndoffène Ndiaye et Seydou Coly ont migré vers la France, Ibrahima Ndiaye et Cheikh Sèye se sont installés respectivement aux Etats-Unis et en Italie (...) ». Fin de citation.

Il devient donc impératif d'augmenter le nombre de techniciens. Pour se faire, nous proposons d'augmenter le quota attribué au Sénégal par EIMA afin d'avoir assez de maîtres d'armes disponible pour le pays. Une politique pourra être mise en place pour permettre à des jeunes issus des régions de bénéficier de la formation à l'école.

Dans la même optique, nous proposons de faire revenir les anciens maîtres d'armes qui, depuis, ont tourné le dos à l'escrime par des actions d'encouragement en les impliquant de nouveau dans les tâches, en leur attribuant des postes de responsabilité dans les différentes régions pour aider à l'installation de la discipline. Il est aussi envisageable de les soutenir à créer leur propre club ou de les intégrer dans les écoles afin qu'ils puissent enseigner l'escrime avec une rémunération conséquente.

La direction technique coordonnera ces activités en dressant un programme périodique de formation de techniciens relais à savoir des initiateurs, des moniteurs et des prévôts pour renforcer le personnel technique, en impliquant les régions ciblées.

Des stages de perfectionnement ou de recyclage seront organisés pour mettre le personnel technique à niveau. Par manque de moyen, cela pourra se faire par le billet de coopérations à l'image de celle établit dernièrement entre le CNRPE et la Fédération Italienne d'Escrime. Cette coopération prévoit l'envoi d'experts pour aider l'encadrement technique et l'organisation de séminaires d'arbitrage. Cela permettra de former des arbitres aptes à présider les compétitions et tournois au niveau local et national.

En marge de cette coopération, la direction technique pourra organiser des stages de recyclage et de perfectionnement internes, des séminaires ou des forums d'échange pour mettre le personnel technique à jour par rapport aux différents changements de règlements internationaux et aux nouvelles méthodes d'enseignement modernes.

iii. Dotation en matériels et d'infrastructures

La grande difficulté que rencontre l'escrime pour se développer dans notre pays est surtout la cherté de son matériel. Pour acquérir l'équipement nécessaire pour les régions, de grosses sommes d'argent devront être déboursées et le CNRPE n'a pas encore ces moyens.

Heureusement pour le comité, la fédération internationale d'escrime (FIE) dans le souci de développer la discipline en Afrique subsaharienne, octroie du matériel aux nouvelles fédérations et le Sénégal bénéficie de ces dons.

Le CNRPE pourra passer aussi par le billet de coopération avec les grands pays d'escrime comme la France et l'Italie, par des jumelages de clubs sénégalais avec ceux d'Europe ou par des relations de partenariat avec les structures qui soutiennent le sport comme la CONFEJES pour acquérir ce matériel.

Cet équipement composé essentiellement d'armes, de pistes, d'enrouleurs, de vestes, de masques, de gants...pourra être acheminé vers les régions.

L'état pourra aider en mettant des infrastructures régionales à la disposition du comité pour leur permettre d'installer les sièges régionaux, les clubs etc.

iv. Politique de massification

Cela se fera par une démarche conjointe entre les techniciens et la commission promotion et vulgarisation. Dans notre cas, cette politique sera axée sur le développement des régions.

Le CNRPE devra engager des vastes programmes de sensibilisation et de médiatisation pour aider les techniciens. A travers la détection, l'entraînement et le perfectionnement des jeunes, ils pourront accroître le nombre de licenciés de leur localité.

iv.1. La détection

Pour ce faire, des séances de démonstration dans les écoles, pendant les défilés, sur les places publiques ou dans d'autres organisations sportives seront organisées pour capter l'attention des jeunes et les intéresser à la discipline.

Des petites manifestations ou mini-compétitions seront tenues dans les écoles ou dans les quartiers pour détecter certaines aptitudes comme la vitesse, les réflexes, la souplesse chez les jeunes afin de les orienter vers les écoles ou clubs d'escrime régionaux.

Pour maintenir ou augmenter le nombre d'adhérents, ces actions devront être réitérées tant que possible et l'escrime devra être incluse dans les camps de vacances sportifs comme le font les autres disciplines et des festivals « spéciale escrime » organisés de façon régulière par le CNRPE pour s'assurer d'une relève dans ces zones ciblées.

iv.2. Entraînement et perfectionnement

Les maîtres d'armes s'attèleront pour enseigner dans les écoles et à ouvrir des clubs pour accueillir le flux de jeunes adhérents. Le CNRPE pourra les aider en favorisant leur intégration dans les écoles ou clubs d'autres disciplines.

Les programmes d'entraînement devront tenir compte de leur disponibilité car la plupart seront des élèves. En tenant en compte la jeunesse de notre population, le contenu des séances se fera captivant et distrayant sans perdre de vue ses intérêts techniques et tactiques.

Les entraîneurs de clubs pourront initier de petits stages d'entraînement réunissant certains clubs dans le but de confronter leurs tireurs à ceux d'autres clubs, les former dans le domaine technico tactique par des cours théoriques et pratiques, des projections de vidéos d'assauts d'escrime etc.

Des compétitions interclubs ou inter-écoles seront organisées pour confronter les écoles et les clubs.

Des championnats réguliers et des tournois départementaux et régionaux seront mis en place par le comité régional pour permettre aux tireurs de se mesurer afin de déterminer des champions régionaux de la discipline.

v. La décentralisation

Toutes les activités du comité ne devraient pas être centrées à Dakar. Les structures nouvellement créées ont besoin d'être lisibles et représentatives au niveau national. Le CNRPE devra les aider dans ce sens en subventionnant leur participation aux compétitions et aux tournois open notamment pour le transport, l'hébergement et la restauration des tireurs. Les journées du championnat national devraient être délocalisées de telle sorte que toutes les régions puissent en organiser au moins une. En dehors de ces initiatives, le CNRPE devra encourager les comités régionaux à organiser de leur propre chef des compétitions internes ou inter-régions, des tournois à caractère national pour montrer leur renom dans le pays.

Au niveau technique, la direction pourra décongestionner un peu les activités en organisant de temps à autre des stages de perfectionnement, de recyclage et des séminaires d'arbitrages dans les régions. Les sélections des équipes nationales tiendront compte des tireurs des régions et les assemblées générales programmées pour qu'elles se tiennent à tour de rôle dans les différentes villes.

Voici à notre avis ce qui pourrait rendre nos structures régionales plus actives, les aider à se constituer en ligues et ainsi permettre au Comité National de Relance et de la promotion de l'Escrime de devenir une fédération.

b) LA REVISION DES TEXTES

En référence à la loi fondamentale de notre pays, la définition de la politique nationale des sports et celle de son cadre d'organisation relèvent de la compétence exclusive du Chef de l'Etat.

L'exécution de cette politique est du ressort du Ministère chargé des Sports à travers ses structures (cabinet, directions, services techniques, services régionaux et départementaux des sports) en partenariat avec le mouvement sportif (comité national olympique et sportif sénégalais, fédérations, groupements sportifs, ligues, districts, clubs), les collectivités locales, et le secteur privé et parapublic.

Ces diverses structures se meuvent dans un cadre juridique qui en constitue le socle. Cependant, malgré l'existence d'un cadre normatif, des problèmes subsistent tant au niveau des attributions, des structures et de leur fonctionnement qu'au niveau de la gestion (administrative et financière) des activités qui leur sont dévolues.

Le domaine sportif devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie couvrant l'ensemble de ses composantes. Ce qui consistera à revisiter toute la réglementation en vigueur dans le système sportif et de voir comment l'améliorer en termes de perspectives pour l'adapter aux réalités du moment.

Dans le cas du comité national de relance et de la promotion de l'escrime, des dispositions pourraient être prises comme la révision de **l'Arrêté 01-00238 du 31 décembre 2003**. Cette révision permettra d'harmoniser les conditions d'octroi de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs. Dans ce contexte, des structures comme le CNRPE pourront bénéficier du statut de fédération grâce à ce qu'elles représentent au niveau continental et mondial.

CONCLUSION

Le but de notre recherche était d'identifier les difficultés que rencontre l'escrime sénégalaise et de dégager des perspectives pour son développement, par l'élaboration d'un plan d'action prioritaire.

En faisant allusion à ces difficultés, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle, les ressources d'ordre financières, matériel et humaine, le statut juridique du CNRPE, le manque d'infrastructures et la faible médiatisation de l'escrime constituent les contraintes les plus notoires, liées à son développement.

Pour atteindre cet objectif et vérifier notre hypothèse de travail nous avons adopté une méthodologie basée essentiellement sur une enquête. L'outil de cette enquête est un questionnaire administré à la catégorie de notre échantillon d'étude comprenant 97 tireurs de la région de Dakar et de Saint-Louis et trois guides d'entretien qui ont été soumis à des responsables de différentes structures de l'escrime.

Nous avons alors touché une population totale de 100 individus, ce qui nous a permis de faire un diagnostic plus ou moins exhaustif des facteurs limitatifs du développement de la discipline au Sénégal. Ces facteurs sont entre autre :

- *Le manque de moyens financiers et de matériels pour motiver les différents acteurs;*
- *Le manque de techniciens et d'infrastructures adéquates pour la pratique de l'escrime;*
- *La faiblesse de la médiatisation et de la vulgarisation qui entraîne une impopularité de l'activité ;*
- *La rareté des compétitions et des clubs dans les régions cause d'une très faible représentativité de celles-ci au niveau national comme international.*

Ce dernier facteur a pour nous un double revers car, la politique de décentralisation du CNRPE n'étant pas suffisante pour lui permettre de bénéficier du statut de fédération et de toutes les retombées que cela implique, il devient quasiment impossible pour le comité de développer les structures régionales avec son peu de moyen.

Au demeurant nous pouvons dire que ces facteurs limitatifs constituent à n'en pas douter des obstacles sérieux à la relance et au développement de l'escrime au Sénégal.

Néanmoins, les populations interrogées ont essayé de faire des suggestions pour la relance de l'escrime.

En nous basant sur leurs propositions et une analyse faite de la situation actuelle de la structure chargée de la relance de la discipline, nous avons essayé de donner notre contribution au développement de la pratique de ce sport, en élaborant un plan d'action prioritaire qui, nous l'espérons, va permettre de jeter les bases de la réflexion et de commencer une réforme en profondeur.

BIBLIOGRAPHIE

- **Documents du CNRPE** : Informations sur la Fédération Internationale d'Escrime, Rapport d'activité de l'Ecole Internationale de Maitres d'Armes de Dakar 1998-2010, arrêté portant création d'un Comité National de Relance et de Promotion de l'Escrime.
- **Encyclopédie Universalis (1996). France. S.A.**
- Faye Cécile (2006). **Stratégie de Développement de l'Escrime en Afrique** : Quel plan stratégique la CAE peut-elle développer avec la FIE, pour répondre aux besoins des fédérations nationales africaines ? Mémoire de Master professionnel en management des Organisation Sportives. Institut National du Sport et de l'Education Physique, Université Claude Bernard, Lyon1, Département Management du Sport.
- **Le petit Larousse (2000).**
- **Manuel d'Administration Sportive** : Publié par la Solidarité Olympique (2001).
- Moustapha Ndiaye (2007) : **Contribution au développement de l'escrime au Sénégal.** Mémoire de maîtrise es Sciences et Techniques des Activité Physique et du Sport. UCAD, INSEPS département STAPS.
- **Plan quadriennal de développement de l'escrime (2008-2012).**
- **Robert des sports(1990).** Dictionnaire de la langue de sports. Edition Paris : Parmentier.
- www.pressafrik.com
- www.fie.ch
- www.afriquescrime.org

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A UN DIRIGEANT DE CLUB

1. Presentation
2. Comment êtes- vous arrivé à prendre les rênes du club SIFA?
3. Qu'est-ce-que le CNRPE a fait pour le moment pour ce club ?
4. Pensez-vous travailler dans de bonnes conditions ?
5. Quels sont les besoins actuels du club ?
6. Comment gérez-vous vos entrainements à l'équipe nationale et le club ?

7. D'après-vous quelles sont les difficultés que rencontre le développement de l'escrime au Sénégal ?
 - Infrastructures
 - Matériels
 - Participation aux compétitions nationales et internationales
 - financiers
 - vulgarisation

- 8- Comment financez-vous vos activités ?
 - Fédération
 - Cotisation des tireurs
 - Legs, mécénat, dons
 - Subventions
 - Sponsoring

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA PRESIDENTE
DE LA LIGUE DE SAINT-LOUIS

1. Quelle est la date de création de la ligue de Saint-Louis ?
2. Avez-vous un siège (autre que le lieu d'entraînement) ?
3. Quelles sont les actions qui ont été menées pour le développement de la ligue ?
4. De quels moyens dispose votre ligue pour acquérir les fonds nécessaires à son fonctionnement ?
 - Fédération
 - Cotisation des tireurs
 - Legs, mécénat, dons
 - Subventions
 - Sponsoring
5. Quelles sont vos difficultés actuelles ?
6. Quelles sont vos besoins pour développer l'escrime à Saint-Louis ?
 - Infrastructure
 - Matériels
 - Participation aux compétitions nationales et internationales
 - financiers
 - la décentralisation des activités dans les régions
7. Récemment une journée de compétition a été organisée à Saint-Louis. Quel a été son engouement ?
8. Quelles relations entretenez-vous avec les autorités locales ?
 - Gouvernance
 - Mairie
 - Conseil municipal
9. Quelles sont vos relations actuelles avec le CNRPE ?
10. Que pensez-vous de la politique nationale de l'escrime ?
 - Gestion des athlètes
 - Augmentation des effectifs
 - Des différentes catégories

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU PRESIDENT DU CNRPE

- 1- Qui sont les membres actuels du CNRPE et leur rôle respectif?
- 2- Quelles sont les réalisations marquantes du CNRPE ?
- 3- Quelles sont les difficultés que rencontre l'escrime sénégalaise ?

Au niveau :

- Technique
 - Vulgarisation
 - Organisation
 - De l'installation et du développement de la discipline dans les régions
- 4- Quel soutien le ministère des sports et le comité olympique apportent-ils au CNRPE pour son fonctionnement?
Ce soutien est-il suffisant ?
 - 5- Quelles autres sources de financement pouvez-vous identifier pour obtenir des fonds supplémentaires ?
 - 6- Qu'est-ce-que le CNRPE a fait ou envisage de faire pour :
 - a- La gestion des athlètes
 - b- L'augmentation des effectifs (athlètes)
 - c- La formation des cadres techniques
 - d- La vulgarisation et la médiatisation de l'escrime
 - e- Aider à l'installation et au développement des structures régionales

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Institut National Supérieur de l'Education populaire et du sport

Tel : 33 823 33 84 BP : 3256-Dakar

Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en sciences es techniques de l'activité physique et sportive (STAPS) sur le thème : « l' escrime au Sénégal : contribution à l'élaboration d'une politique de développement.» Les résultats de cette enquête seront utilisés à des fins uniquement scientifiques. Nous vous assurons que vos réponses seront gardées dans l'anonymat complet. Nous vous remercions de votre franche collaboration pour la réussite de ce travail.

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX TIREURS

(Mettre une croix dans la case correspondante ou répondre directement)

CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

1- Indiquer votre âge

2- Sexe : M F

3- niveau d'étude

Non scolarisé Primaire secondaire universitaire

DUREE DE PRATIQUE

4- Depuis combien de temps pratiquez-vous l'escrime ?

.....
.....

STATUT PROFESSIONNEL

5- Avez-vous une profession ?

Si oui Préciser le métier

MODE D'INTEGRATION DE LA STRUCTURE

6- Comment avez-vous intégré le milieu de l'escrime ?

Par vous-même

On a détecté chez vous des aptitudes et on vous a suggéré d'en faire ?

Oui Non

Si oui qui vous a détecté ?

Votre professeur d'éducation physique et sportive à l'école

Un membre du CNRPE

Un maître d'armes

Autre _____ à _____ préciser

.....
.....

DIFFICULTES RENCONTREES

7- Au début quelles difficultés aviez-vous ?

- Le matériel
- Trouver un lieu d'entraînement
- Intégrer un club
- Autre

à

préciser

.....

APPARTENANCE ET IDENTIFICATION DU CLUB D'APPARTENANCE

8- Etes-vous dans un club ?

- Oui
- Non

Si oui nommer le

LIEUX ET FREQUENCE D'ENTRAINEMENT/SEMAINE

9- Où vous entraînez-vous ?

.....
.....

10- Quelle est votre fréquence d'entraînement par semaine ?

- 1
- 2
- 3
- Plus

ETAT DU MATERIEL

11- Comment trouvez-vous le matériel de travail ?

- Adéquat
- Acceptable
- mauvais

CONDITIONS DE TRAVAIL

12- Pensez-vous travailler dans de bonnes conditions ?

- Oui
- Non

Pourquoi?.....
.....
.....

13- Ces conditions vous permettent-elles vraiment de gagner des médailles ?

- Oui
- Non

BESOINS IMMEDIATS

14- D'après-vous quels sont vos besoins immédiats ?

.....
.....

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS

15- Que proposez-vous ?

.....
.....

16- Qu'attendez-vous du CNRPE ?

.....
.....

17- Quelles sont vos suggestions pour relancer et développer l'escrime au Sénégal ?

.....
.....

Je vous remercie de votre totale disponibilité.